

# Comité Syndical du 29 juin 2012

---

## Projet de procès-verbal de la séance du 23 mars 2012

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 23 mars 2012 de 14 h à 16 h 30 dans les locaux du Conseil régional du Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2011**
- 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 9 décembre 2011 au 23 mars 2012**
- 3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 4. Compte-rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 10 novembre 2011**
- 5. Compte Administratif 2011**
- 6. Budgets Supplémentaires 2012**
- 7. Acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement à Orléans**
- 8. Point d'information sur l'avancement de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre et de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir**
- 9. Actions de bassin portées par l'Etablissement en 2012 au titre de la prévention et réduction du risque inondation**
- 10. Actions d'information ou de sensibilisation des acteurs économiques dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations**
- 11. Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion au bénéfice des acteurs de la décision publique**
- 12. Occupation du domaine privé de l'Etablissement sur le site du barrage de Naussac**

**13. Barrage de Villerest**

**14. Conduite d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement**

**15. Réévaluation du coût de la prestation liée à la rédaction du SAGE du bassin du Loir**

**16. Portage par l'Etablissement du SAGE Sioule en phase de mise en œuvre**

**17. Projet de création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare**

**18. Gestion du patrimoine foncier**

**19. Gestion du personnel**

**20. Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **REGIONS**

M. Alain BEIGNET	Centre
M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre

### **DEPARTEMENTS**

M. Paul BERNARD	Cher
M. Michel CHARTIER	Loire
M. Roger CHEVALIER	Maine-et-Loire
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
Mme Delphine FLEURY	Nièvre
M. Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
M. Michel LEROUX	Loir-et-Cher
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Gilbert REVERSAT	Lozère
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme
M. Thierry SOLER	Loiret
<i>Suppléant de M. Eric DOLIGE</i>	
M. Pascal VERNISSE	Allier

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

M. Dominique CROZET	Saint Etienne métropole
M. Joël BIGOT	Angers Loire métropole
M. Jean GERMAIN	Tours
M Gabriel MAQUIN	Vichy
M. Bertrand PASCUIOTO	Clermont Communauté
Mme Nathalie SARLES	Grand Roanne

### **S.I.C.A.L.A.**

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher

### **Délégations de vote**

M. Jean-Pierre ANTOINE à M. Joël BIGOT  
M. Patrick BOURDY à M. Michel POINSARD  
M. Jean-Henri CHEZEAUD à Jean-Pierre HURTIGER  
M. Christian COUTURIER à Jean-Pierre DRIEUX  
M. Jean-Bernard DAMIENS à M. Gilles DEGUET  
Mme Blandine DELAPORTE à M. André CHAPAVEIRE  
M. Christophe DOUGE à M. Thierry SOLER  
M. Alain DUTOUR à M. Jean BERTIER  
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Bernard DOYEN  
M. Marc GRICOURT à M. Alain BEIGNET  
M. Jean-Michel GUERINEAU à M. Paul BERNARD  
M. Jacky GUILLON à M. Bernard SAUVAGE  
M. Alain LAURENDON à M. Michel CHARTIER  
M. Jacques LE THILY à Mme Delphine FLEURY  
M. Jean-Claude MAIRAL à M. François COINTEPAS  
M. André MAMESSIER à M. Bernard PALPACUER  
M. Jean-Michel MARCHAND à M. Roger CHEVALIER  
M. Bernard MARIOTTE à M. Jean GERMAIN  
M. Roland NARBOUX à M. Gabriel MAQUIN  
Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Nathalie SARLES  
M. Daniel ROUSSAT à M. Pascal VERNISSE  
M. Christophe WARNANT à M. Christian BARLE

### **Excusés**

M. Jacques ALEXANDRE  
M. Jean-Pierre ANTOINE  
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE  
Mme Philomène BACCOT  
M. Daniel BERTRAND  
M. Georges BOIT  
M. Georges BORDAS  
M. Patrick BOURDY  
M. Jean CHARRIER  
M. André CHASSAIGNE  
M. Jean-Henri CHEZEAUD  
M. Christian COUTURIER

M. Jean-Bernard DAMIENS  
M. Jean DANIEL  
Mme Blandine DELAPORTE  
M. Christophe DOUGE  
M. Daniel DUGLERY  
M. Alain DUTOUR  
M. Michel FAGES  
M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Vincent FREGEAL  
M. Jean-Baptiste GIORDANO  
M. Marc GRICOURT  
M. Serge GROUARD  
M. Jean-Michel GUERINEAU  
M. Jacky GUILLON  
M. Jean-Marie JANSSENS  
M. Michel JOUBERT  
M. Yves JOULAIN  
M. Alain LAURENDON  
M. André LEFEBVRE  
M. Serge LESBRE  
M. Jean-Pierre LE SCORNET  
M. Jacques LE THILY  
M. Oliver LONGEON  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. André MAMESSIER  
M. Jean-Michel MARCHAND  
M. Bernard MARIOTTE  
M. Roland NARBOUX  
M. Claude NAUD  
M. François RADIGON  
Mme Marie-Hélène RIAMON  
M. Daniel ROUSSAT  
M. Nicolas SANSU  
M. Fabrice VERDIER  
M. Christophe WARNANT  
M. Maurice WEISS

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

- M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN
- M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
- M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier
- M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
- M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- 12-40-CS      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2011
- 12-41-CS      Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 12-42-CS      Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget principal
- 12-43-CS      Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 12-44-CS      Affectation des résultats – année 2011 – Budget Principal
- 12-45-CS      Affectation des résultats – année 2011 Budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 12-46-CS      Précisions sur la correspondance des balances des budgets principal et annexe
- 12-47-CS      Régularisation du chapitre d'imputation des provisions des budgets principal et annexe
- 12-48-CS      Budget supplémentaire du budget principal 2012
- 12-49-CS      Budget supplémentaire du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2012
- 12-50-CS      Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal
- 12-51-CS      Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 12-52-CS      Précisions sur la prise en charge du budget primitif 2012 du budget principal et annexe
- 12-53-CS      Acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement à Orléans
- 12-54-CS      Financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents

- 12-55-CS Financement de l'action d'appui à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde des communes du bassin de la Loire et ses affluents
- 12-56-CS Financement de l'action renforcée d'appui à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde en région Centre
- 12-57-CS Financement de l'action d'appui à la matérialisation des repères de crues
- 12-58-CS Financement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues
- 12-59-CS Impression de diffusion (par voie de routage) d'un courrier d'information et de sensibilisation à destination des entreprises situées en zone inondable sur le bassin de la Loire et ses affluents
- 12-60-CS Conception et diffusion (par voie de routage) d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents
- 12-61-CS Organisation du 6ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents
- 12-62-CS Appel à projets de recherche 2012 au titre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire grandeur nature 2007-2013
- 12-63-CS Site de Naussac – Autorisation d'occupation de parcelles en vue d'exploitation agricole – Domaine privé de l'Etablissement
- 12-64-CS Site de Naussac – Autorisation d'occupation de parcelles pour la mise en pâture d'ânes – Domaine privé de l'Etablissement
- 12-65-CS Site de Naussac – Accès au système de drainage de la digue du Cheylaret – Droit de passage sur des terrains privés
- 12-66-CS Site du camping d'Arpueillles – Vente de parcelles de terrains à la commune de St Paul de Vézelin et convention d'occupation provisoire d'autres parcelles
- 12-67-CS Site de Villerest – Convention d'occupation provisoire entre Madame RUSSO et l'Etablissement
- 12-68-CS Site de Villerest – Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Priest La Roche
- 12-69-CS Site de Villerest – Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Jodard
- 12-70-CS Aménagement de la gare à batardeau du barrage de Villerest
- 12-71-CS Charte Natura 2000 du site des Gorges de la Loire aval
- 12-72-CS Réalisation d'une fresque sur le mur aval du barrage de Villerest
- 12-73-CS Conduite d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement

- 12-74-CS Réévaluation du coût de la prestation liée à la rédaction du SAGE du bassin versant du Loir
- 12-75-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Sioule en phase de mise en œuvre
- 12-76-CS Projet de création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare, dans le département de la Haute-Loire, en région Auvergne
- 12-77-CS Site de Chambonchard – Demande du Département de l'Allier de rétrocession de parcelles suite à division
- 12-78-CS Site de Serre de la Fare – Levée de la Clause d'inaliénabilité de parcelles transférées à la Commune de Chadron
- 12-79-CS Recrutements de besoins occasionnels (accroissements temporaires d'activités)
- 12-80-CS Prolongation de la mission d'un agent administratif à temps non complet au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 12-81-CS Nomination suite à réussite à un concours



## **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Mes chers collègues, je vous propose que nous commençons notre réunion, d'abord parce qu'il est l'heure, ensuite il y a le quorum et enfin, il y a beaucoup de points à l'ordre du jour.

Avant d'aborder justement cet ordre du jour, je voudrais tout d'abord excuser Monsieur le Préfet de Région puisque les services de l'Etat rentrent dans leur période de réserve et donc ne peuvent pas être présents à ces séances. Je vous informe aussi du décès de notre collègue Raymond MEUNIER, de Montluçon. Et puis, nouvelle plus agréable, en tous les cas pour lui, la réélection de notre collègue Alain BERTRAND, de la Lozère, délégué de la Région Languedoc-Roussillon, qui a été réélu sénateur la semaine dernière.

Voilà pour les informations.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2011**

Vous avez eu le procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2011. Nous l'avons fait assez exhaustif puisque certains nous l'avaient demandé. Donc là, je crois qu'il y a tout ce qu'il faut à l'intérieur. Pas d'observation ? On peut considérer qu'il est approuvé ? Je vous en remercie.

Nous allons donc commencer comme d'habitude par un compte rendu d'activité de l'Etablissement du 9 décembre 2011 au 23 mars 2012.

### **2. Compte rendu d'activités de l'Etablissement du 9 décembre 2011 au 23 mars 2012**

La dernière réunion de notre Comité Syndical, le 9 décembre, a débouché sur l'approbation des budgets principal et annexe 2012. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le bouclage budgétaire a pu s'opérer sans augmentation du montant des contributions des collectivités. Cela témoigne, si besoin était, de la constance de nos efforts d'optimisation des ressources humaines, techniques et financières de notre Etablissement.

Dans cet ordre de considérations, deux ans après l'introduction de notre demande de subvention de l'Etat et de l'Europe pour faire face au problème lié à l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest, j'aurais aimé pouvoir vous annoncer que notre sollicitation avait prospéré. Comme vous, je déplore que tel ne soit pas encore le cas, alors même qu'avec la révision du programme opérationnel plurirégional Loire approuvée en septembre dernier, plus rien ne s'y oppose. La lenteur qui caractérise le traitement administratif de ce dossier m'apparaît difficilement explicable et justifiable au regard du rôle crucial joué par les ouvrages de Naussac et de Villerest en termes de gestion stratégique de la ressource en eau à l'échelle du bassin.

Surtout que dans le même temps, de plus en plus nombreux sont ceux qui s'accordent à souligner les pressions accrues que devraient continuer de subir les ressources disponibles en eau douce. Parmi les dernières contributions en ce sens je relèverai simplement l'alerte donnée par l'OCDE, dans son rapport récent intitulé : « Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction ». C'est donc très logiquement que, dans le cadre de ses interventions prioritaires, notre Etablissement consacre une attention croissante au volet aménagement et gestion des eaux, bien entendu en lien étroit avec les Présidents de CLE des SAGE, et avec le souci toujours de la complémentarité des actions de tous ceux qui s'inscrivent dans cette dynamique.

Dans le registre de la prévention et réduction du risque inondation, notre Etablissement continue d'œuvrer résolument en faveur de l'application effective, sur le bassin de la Loire et ses affluents, de l'esprit et de la lettre de la directive « inondations ». C'est dans cette optique que nous avons

déjà émis, en décembre dernier, un avis sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). J'attire votre attention sur l'importance qui s'attache désormais à l'identification des territoires à risques importants d'inondation (TRI), sur laquelle nous ne manquerons pas de rendre un nouvel avis, dès la prochaine réunion de notre Comité Syndical. En parallèle, il nous incombe d'apprécier aussi précisément que possible les conséquences prévisibles pour les collectivités territoriales, de projets de réformes en cours. Je pense en particulier à celle du régime catastrophes naturelles, intégrant notamment l'hypothèse d'une modulation des primes de risque payées par les collectivités, en fonction des risques pris et des mesures de prévention déployées. L'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités, entre autres voies d'action de notre Etablissement présentées dans le dépliant qui vous est remis en séance, s'inscrit en réponse à de telles évolutions. Je ne parle même pas de l'impact du projet de réglementation sur les digues de protection contre les inondations et les submersions, sauf pour souligner notre proposition d'appui aux collectivités membres propriétaires et gestionnaires de digues, et confirmer toute l'attention que nous porterons à la réalisation de l'étude initiée par les services de l'Etat sur le renouvellement dans la zone de danger derrière les digues de Loire moyenne.

C'est dans ce contexte lourd d'incertitudes qu'il m'a paru opportun de faire référence à la déclaration ministérielle du 13 mars, dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, reconnaissant, face à l'aggravation des dommages causés par les catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations et les sécheresses, « le besoin urgent de plateformes multi-acteurs, de préférence à l'échelle du bassin, pour la mise en œuvre de stratégies conjointes et la coordination des mesures de prévention et de réponse aux situations d'urgence ». Il me semble que, depuis un temps certain, c'est à cela précisément que sert le plan Loire. J'ai parfois l'impression qu'on pourrait être tenté de l'oublier...

Aussi, conformément à ce que j'ai indiqué l'été dernier, lors de ma réélection à la présidence de l'Etablissement, je prévois d'engager – bien entendu, une fois passées les échéances électorales des mois qui viennent – une réflexion de type prospectif sur la macrorégion fluviale « Loire et affluents », dans la perspective d'un renforcement de l'implication partenariale des collectivités territoriales dans la période de référence 2014-2020. L'objectif assigné à cette réflexion, s'appuyant en particulier sur les démarches déjà engagées par plusieurs régions (Pays-de-la-Loire, Auvergne) ou à l'initiative d'acteurs associatifs, pourrait être de se concentrer sur la promotion d'un nombre limité d'une dizaine de propositions structurantes, de nature à focaliser l'attention sur l'intérêt à agir sur le territoire pertinent d'intervention que constitue le bassin fluvial. Dans mon esprit, il s'agirait d'instaurer un échange organisé qui permettrait de gagner en lucidité dans l'identification et la caractérisation des enjeux partagés sur le bassin fluvial, ainsi qu'en efficacité dans la mise en œuvre de moyens stimulant une évolution dynamique de ce dernier. D'un point de vue pratique, cette réflexion emprunterait la voie d'une enquête, suivie d'une audition, restituée lors d'une Conférence d'Exécutifs, pour des propositions délibérées en Comité Syndical.

## **I Réunions des instances de l'Etablissement**

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 9 décembre 2011, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 7 février, le matin : Commission mixte, présidée successivement par MM. POINSARD et HURTIGER, et consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, information et communication, finances et planification. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera simplement l'information sur l'ouverture du contrôle des comptes de l'Etablissement pour les exercices 2002 à 2010, inscrit au programme de la chambre régionale des comptes du Centre pour 2012, la convention entre EDF et l'Etablissement pour le partage des frais courants d'occupation du bâtiment de commande de l'usine et du barrage de Villerest, la convention de partenariat technique avec le Conseil général de la Haute-Vienne, l'organisation de la 16<sup>ème</sup> réunion de travail de la plate-forme Recherche/Données/Information,

à Bruxelles en mai 2012, l'examen des demandes de subvention « patrimoine » et « classes Loire », ou encore les produits d'information et de communication institutionnelle 2012.

- ❖ Le 23 mars, ce matin : Commission mixte, présidée successivement par MM. POINSARD, LE SCORNET et CHAPAVEIRE, et consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité Syndical de cet après-midi.

Dans l'après-midi du 7 février s'est tenue une réunion du Bureau présidée par M. LE SCORNET, 1<sup>er</sup> Vice-président. 39 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment l'avis de l'Etablissement sur le projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire Bretagne, l'opération de rénovation des vannes du barrage de Villerest, l'enquête 2012 sur la perception du risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents, en particulier par les acteurs socio-économiques, l'attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le cadre de la convention de mandat avec la Région Centre, des cofinancements à des projets de recherche et/ou d'intégration de données, ou encore des produits de valorisation de ces derniers.

## **II Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin**

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 13 décembre, à Orléans : réunion du Comité de bassin Loire-Bretagne ;
- ❖ les 13 décembre, 26 janvier et 20 mars, à Paris : réunions de la Commission mixte inondation;
- ❖ le 7 février : réunion des Présidents de CLE et d'EPTB à l'invitation du Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, à laquelle j'étais représenté par M. SAUVADE ;
- ❖ le 9 février, à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin ;
- ❖ le 2 mars, à Orléans : 4<sup>ème</sup> réunion de la commission « Inondations-Plan Loire » du comité de bassin Loire-Bretagne, présidée par M. DOUGÉ.

Dans cet ordre de considérations, il est à noter une série de réunions à l'initiative des services de l'Etat, relatives à la révision des plans de prévention des risques d'inondation, notamment dans les vals d'Orléans et de Tours, ou encore à l'amélioration du système de protection, qu'il s'agisse des études de dangers des digues de la Loire ou de l'étude des vals de l'Orléanais.

## **III Réunions avec nos collectivités membres**

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ le 15 décembre, à Angers puis à Saumur : visites d'entreprises ayant réalisé un diagnostic de vulnérabilité aux inondations, à l'initiative du Conseil régional Pays-de-la-Loire ;
- ❖ le 16 décembre, à Nevers : participation au groupe d'aide à la décision dans le cadre de l'étude globale du risque inondation sur l'agglomération de Nevers, puis au comité technique du 8 février ;
- ❖ le 16 décembre, au Puy-en-Velay: réunion de travail avec les services du Conseil général de la Haute-Loire ;
- ❖ le 20 décembre, à Clermont-Ferrand : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil régional d'Auvergne, avec la participation du Vice-président BOUCHARDY ;
- ❖ le 23 janvier à Cuffy : réunion publique dans le cadre de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, suivie d'une 2<sup>ème</sup> réunion le 6 février à Cosne-Cours-sur-Loire, ouvrant la voie aux réunions de concertation avec les acteurs du territoire les 20 et 21 février 2012 à La Chapelle-Montlinard, Léré et Cours-les-Barres, sans parler des réunions du comité technique à Bourges ;
- ❖ le 24 janvier, à Tours: présentation de l'Etablissement dans le cadre d'une réunion de l'encadrement des services du Conseil général d'Indre-et-Loire ;
- ❖ le 27 janvier, à Orléans : réunion de travail avec les services du Conseil régional du Centre ;
- ❖ le 1<sup>er</sup> février, à Saumur : point technique, administratif et financier avec les services de Saumur Loire Développement, avec la participation de M. ANTOINE ;

- ❖ le 2 février, à Amboise : visites d'entreprises et conférence de presse sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, en lien avec la réalisation du 1<sup>ère</sup> diagnostic en novembre dernier – la situation aujourd'hui est de 1443 demandes d'intervention, avec 1248 diagnostics en cours ou réalisés ;
- ❖ le 3 février, à Angers : 5<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir ;
- ❖ le 13 février, à Orléans : réunion de travail avec les services de la Ville d'Orléans ;
- ❖ le 28 février, à St Paul-de-Vézelin : visite sur site, avec la participation de Mme SARLES.

On signalera également pas moins de 23 réunions d'appui à la réalisation de PCS qui se sont tenues avec des communes des départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, ainsi que 18 visites de communes des départements du Cher, d'Indre-et-Loire et du Loiret, dans le cadre de l'action d'appui à la matérialisation des repères de crue.

Enfin, on mentionnera les réponses favorables apportées, autant que possible, aux sollicitations des SICALA – en l'occurrence, celui de Saône-et-Loire (réunion du 15 février, à Digoin).

#### **IV Autres réunions**

On signalera plus particulièrement :

- ❖ l'intervention du directeur général des services lors d'une table ronde du colloque du WWF "*Vivre avec les crues, au croisement de la prévention des risques et de la protection des rivières*" (Paris, le 13 décembre) ;
- ❖ la participation du directeur général des services aux réunions des directeurs d'EPTB (Paris, les 26 janvier et 22 février) ;
- ❖ les interventions du directeur général des services et du directeur de développement et des relations extérieures lors des *Assises nationales des risques naturels* (Bordeaux, les 19 et 20 janvier)
- ❖ les vœux aux agents de l'Etablissement, ainsi qu'à leurs collègues prévisionnistes (Amboise, le 2 février).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous indiquer. S'il y a évidemment des questions, je peux, ou le directeur général, répondre à celles-ci. Alors, c'est toujours un peu long mais cela me paraît quand même tout à fait nécessaire.

### **3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**

Nous avons maintenant à actualiser la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances.

J'ai été saisi, de la part de la Région Centre, de la substitution entre titulaires et suppléants pour ce qui concerne Monsieur DEGUET et Madame ROSSLER, délégués du Conseil Régional du Centre. Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification et de corriger la liste de nos instances en conséquence. Nous inscrivons donc Monsieur DEGUET en tant que titulaire.

### **4. Compte rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 10 novembre 2011**

Nous passons maintenant au compte rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 10 novembre 2011. Et je donne la parole à Madame SARLES.

### **INTERVENTION DE MME SARLES**

Ce rapport, relatif à la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages apporté par les ouvrages de Naussac et de Villerest qui s'est déroulée le 10 novembre 2011, à Villerest, vous est présenté après examen par votre Commission mixte de ce jour.

Les éléments de compte rendu, répertoriant notamment les points particuliers abordés, ainsi que le support de présentation ayant guidé les échanges lors de la réunion, figurent en annexe de la note correspondante du dossier de séance.

Les échanges, qui n'ont pas soulevé de problèmes, ont porté plus particulièrement sur :

- tout d'abord, le plan de financement des travaux d'isolement et de réparation des vannes de demi-fond du barrage de Villerest, et de la gestion des crues et des étiages ;
- ensuite, la constitution des provisions pour grosses réparations, à hauteur au moins de 2 % du coût des ouvrages ;
- enfin, les modalités d'organisation des réunions du Comité de Gestion des Réservoirs de Villerest et Naussac et des Etiages Sévères.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de compte-rendu de cette réunion de la commission des usagers du soutien des étiages en date du 10 novembre 2011.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci chère collègue. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce sujet ou des questions ? Ce n'est pas une délibération, c'est un compte rendu. Oui ?

### **INTERVENTION DE M. CHEVALIER**

Simplement pour bien comprendre : la demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Europe FEDER, il manque un zéro, c'est bien 1.050.000 € ?

### **INTERVENTION DE MME SARLES**

C'est bien 1.050.000.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Oui, il manque un zéro. Pas d'autres remarques ?

## **5. Compte administratif**

L'ordre du jour appelle l'approbation du compte administratif 2011. Donc je vais laisser la présidence de la séance à notre collègue CHAPAVEIRE qui va diriger cette partie de notre réunion.

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Chers collègues, il me revient donc de présider, momentanément rassurez-vous, cette partie de notre Comité syndical. Donc je vais donner la parole à Monsieur HURTIGER pour vous présenter ce compte administratif.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

## **INTERVENTION DE M. HURTIGER**

Je vous remercie.

Ce rapport, relatif aux comptes administratifs 2011, vous est présenté après examen par votre Commission mixte de ce jour.

S'agissant en premier lieu du budget principal.

Le Compte Administratif de l'exercice 2011 s'élève en recettes à moins de 10,2 M€ et en dépenses à environ 12,7 M€. Le résultat d'exécution est donc globalement déficitaire de l'ordre de 2,5 M€.

Après intégration des plus de 8,8 M€ de résultats reportés, le résultat global de clôture de l'exercice 2011 est de l'ordre de 6,3 M€, en baisse de plus de 2,5 M€ par rapport à 2010, soit moins 28,57 %. Le « Résultat » après prise en compte des restes à réaliser est quant à lui de l'ordre de 1,8 M€.

Pour en revenir aux différents postes de dépenses et excédents 2011, et au-delà de la présentation détaillée figurant dans la note produite dans le dossier de séance, on soulignera que, pour l'essentiel, l'excédent est déjà « gagé » et qu'il a été repris dans les crédits 2012.

❖ Pour le volet prévention des inondations et réduction des risques : sur l'excédent de l'ordre de 1,5 M€, un montant d'environ 1 M€ est engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2012. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 500 000 €, à mobiliser prioritairement pour de nouvelles actions d'appui aux collectivités au-delà de 2012.

❖ Pour le volet Stimulation de la Recherche/Données/Information (+ Patrimoine) : sur l'excédent de l'ordre de 1,7 M€, un montant d'environ 1,5 M€ est engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2012. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 200 000 €, à mobiliser pour faire face aux engagements souscrits dans le cadre des contractualisation/programmation 2007-2013.

❖ Pour le volet aménagement et gestion des eaux : il est constaté un déficit global de 65 000€ après prise en compte des restes à réaliser, expliqué par des recettes attendues.

❖ Pour le fonctionnement administratif de l'Etablissement : au même titre que les années précédentes et en application des recommandations de l'audit financier, l'excédent constaté est provisionné dans le cadre d'une démarche prudentielle, afin de financer d'éventuels déficits pour les actions de l'Etablissement au-delà de 2012.

❖ Pour le patrimoine foncier de l'Etablissement : l'excédent constaté sur l'exercice 2011 à hauteur de 2,5 M€ est à minorer de 1,9 M€ de restes à réaliser, dont plus de 1,4 M€ de reliquats « Chambonchard » et « Veurdre » au profit des collectivités membres. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent est de l'ordre de 600 000 €, correspondant aux 150 000 € de reliquats « Chambonchard » réservés au financement des SAGE concernés, 206 000 € pour faire face aux dépenses liées à la gestion du patrimoine foncier et 244 000 € de reliquats de l'indemnité contentieuse pour utilisation conformément à la délibération de 2009.

S'agissant en deuxième lieu du Budget annexe

Le Compte Administratif de l'exercice 2011 s'élève en recettes à moins de 9,6 M€ et en dépenses à environ 8,9 M€. Le résultat d'exécution est donc globalement excédentaire de l'ordre de 650 000 €.

Après intégration des plus de 2,5 M€ de résultats reportés, le résultat global de clôture de l'exercice 2011 est de l'ordre de 3,2 M€, en baisse de plus de 2,3 M€ par rapport à 2010, soit moins 42,01 %. Le « Résultat » après prise en compte des restes à réaliser est quant à lui de l'ordre de 1,4 M€.

Ce dernier est à rattacher principalement à un excédent de l'ordre de 1 M€ de contributions et ressources liées, antérieures à la perception de la redevance. Pour information, il est proposé que ce reliquat soit mobilisé en majeure partie dans le BS 2012 par la constitution d'une provision semi budgétaire de 900 000 € en vue de l'acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement.

S'agissant en troisième lieu des résultats consolidés.

Il est constaté un résultat global de clôture consolidé en baisse de plus de 4,8 M€ par rapport à 2010, soit moins 33,72 %.

Conformément à ce qui a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2012, l'Etablissement a déployé depuis plusieurs mois des efforts importants pour disposer d'une comptabilité d'engagements plus précise, permettant de rendre « plus visibles » les crédits gagés, en particulier via la constatation des restes à réaliser. Sur un résultat global consolidé d'environ 9,5 M€, il peut ainsi être constaté des restes à réaliser à hauteur de plus de 6,3 M€. Le « résultat » après prise en compte de ces derniers s'élève à un montant de moins de 3,2 M€.

L'utilisation prudente et progressive de ce dernier est envisagée par voie d'inscription de crédits au budget supplémentaire 2012, ainsi que par la mise en place dans le courant de cette année d'autorisations de programmes (AP) et d'autorisations d'engagements (AE) pour ce qui concerne des opérations à caractère pluriannuel, s'étendant au-delà de 2012.

S'agissant en dernier lieu de précisions sur la clôture de l'exercice 2011.

En raison de modifications du plan comptable applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles subdivisions de certains comptes conformément à la demande du Payeur Régional Centre, afin d'ajuster les soldes des balances du compte de gestion au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, suite à une erreur technique dans le paramétrage du nouveau logiciel comptable, il y a lieu de régulariser le chapitre d'imputation des provisions semi budgétaires, à savoir du chapitre d'ordre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) au chapitre réel 68 (dotations aux provisions).

L'application des dispositions précédentes fait l'objet des six projets de délibérations proposés au Comité Syndical.

Voilà, Monsieur le Président, l'exposé de ce compte administratif.

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Je vous remercie, Monsieur HURTIGER.

Y a-t-il des questions, des demandes de précisions, d'intervention ?

Je n'en vois pas donc je vais le soumettre à votre approbation. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention non plus. Et bien nous considérons que ce compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Merci Monsieur HURTIGER pour cette présentation.

Je pense qu'on peut faire revenir le Président.

## 6. Budgets Supplémentaires 2012

En attendant le retour du Président, nous allons passer au point suivant qui est le Budget Supplémentaire et c'est moi qui doit le rapporter.

Ce rapport, relatif aux budgets supplémentaires 2012, vous est présenté après examen par votre Commission mixte de ce jour.

Au-delà de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2011, le principal objectif est d'inscrire les résultats constatés au compte administratif 2011 ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Cela n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

S'agissant en premier lieu du Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest », le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de l'ordre de 8,4 M€ avec un montant de dépenses réelles s'élevant à un peu plus de 1,6 M€.

Les dépenses sont totalement financées par des résultats de l'exercice 2011. Les dépenses reportées se répartissent principalement sur les postes gestion des crues et des étiages, ainsi que exploitation, entretien et aménagement des ouvrages de Naussac et de Villerest.

Il est à noter plus particulièrement l'inscription d'un montant de plus de 180 000 € de dépenses imprévues, à hauteur de 2.8% des dépenses réelles totales de l'exercice 2012, dans le respect donc du seuil de 7.5% prévu par le Code. Cette écriture budgétaire s'inscrit dans le cadre d'une tenue comptable régulière, responsable et prudente par l'Etablissement. On soulignera également l'inscription d'un montant de 900 000 € de provision semi budgétaire dans le cadre de l'acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement. Cette somme a été provisionnée sur les seuls reliquats de contributions et ressources liées, antérieures à la perception de la redevance.

S'agissant en second lieu du Budget principal, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes nettes à un montant de l'ordre de 11,7 M€, avec un montant de dépenses réelles s'élevant à un peu plus de 4,6 M€.

- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « prévention des inondations et réduction des risques » s'élèvent à environ 1,2 M€. Elles sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2011 et correspondent à des ajustements sur les différentes actions, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles opérations, concernant plus particulièrement :
  - l'« initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (équipements et services) de collectivités du bassin », sur laquelle l'Etablissement a déjà délibéré et pour laquelle un montant de l'ordre de 200 000 € est inscrit ;
  - l'action d'appui aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues, sur le principe de laquelle l'Etablissement a déjà délibéré et pour laquelle il est possible de redéployer des crédits à hauteur de 200 000 €.
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « Recherche/Données/Information + Patrimoine » s'élèvent à environ 500 000 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2011. Elles correspondent strictement à la poursuite des actions déjà engagées dans le respect des engagements souscrits dans le cadre des contractualisation/programmation 2007-2013, avec quelques ajustements le cas échéant.
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à environ 1,1 M€ et sont liées essentiellement à la réinscription des crédits prévues en 2011 pour les études de zones humides et d'évaluations environnementales, faute de notification des marchés correspondant sur l'exercice précédent. Ces dépenses sont financées par la réinscription des recettes qui y sont liées.



- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » s'élèvent à environ 1,1 M€ et sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2011. Elles intègrent les 600 000 € de provision semi budgétaire nécessaires à l'acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement, ainsi que près de 130 000 € pour équilibrer les dépenses de fonctionnement administratif sans augmentation des contributions.
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « Patrimoine foncier de l'Etablissement » s'élèvent à environ 630 000 €. Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2011.

S'agissant en troisième lieu de la mise en œuvre d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement du budget principal

Il est à noter qu'il est actuellement procédé à l'identification d'un nombre limité d'autorisations d'engagements (AE) et d'autorisations de programmes (AP), présentant un caractère structurant pour des catégories d'actions en cours de réalisation ou projetées, cohérentes avec les priorités actuelles d'intervention de l'Etablissement. La constitution de ces AE et AP, permettant d'optimiser l'utilisation des reliquats encore disponibles (sur un pas de temps n'excédant pas 2015, date limite de perception des dernières subventions de l'Europe au titre de la programmation 2007-2013), pourrait faire l'objet d'une proposition lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

S'agissant dernièrement de précisions sur la prise en charge du budget primitif 2012 du budget principal et annexe

En raison de modifications du plan comptable applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et intervenus après le vote des budgets primitifs 2012, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles subdivisions de certains comptes conformément à la demande du Payeur Régional Centre.

Par ailleurs, suite à une erreur dans le paramétrage du nouveau logiciel comptable, il y a lieu de régulariser le chapitre d'imputation des provisions semi budgétaire, à savoir du chapitre d'ordre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) au chapitre réel 68 (dotations aux provisions) pour un montant global de 240 000 € sur le budget annexe.

La commission mixte réunie ce matin a émis un vote favorable et unanime à ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Je vous en prie Monsieur BARLE.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

J'en ai une Monsieur le Président. Concernant l'action d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues, sur le principe de laquelle l'Etablissement a déjà délibéré et pour laquelle il est possible de redéployer des crédits à hauteur de 200.000 €, puis-je avoir quelques précisions à ce sujet ?

#### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Oui Monsieur le Président. Il s'agit en l'espèce de provisions de crédits dans la perspective de la création d'une autorisation d'engagement sur les années 2013 à 2015, permettant de financer le cas échéant l'appui aux collectivités à l'échelle du bassin. Il ne s'agit pas de l'aide à une opération particulière, mais bien d'un soutien générique de l'ensemble des collectivités à l'échelle du bassin par rapport aux études auxquelles elles pourraient avoir à faire face. On est donc davantage dans de l'aide globalisée à l'échelle du bassin par rapport à ces collectivités, et non pas sur de l'aide à des opérations ponctuelles.

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Vous avez tout à fait compris le sens de ma question ou de mon interrogation. Donc c'est uniquement pour les études de toute façon. Je réitère quand même le regret qu'on n'aille pas au-delà parce que certaines collectivités mériteraient d'être appuyées et aidées au-delà des études, les travaux étant quand même très onéreux, d'une part, et que, d'autre part, pour le cas auquel je fais allusion, vous savez qu'il nous a été refusé les crédits européens alors qu'on nous avait laissé entendre ici que nous, Etablissement public, nous étions un levier susceptible de, disons, décrocher quelques fonds. Je m'aperçois que ce levier n'a pas fonctionné.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement, Monsieur le Président, il se trouve que, en face de nous, le diagramme qui s'affiche vient quand même nuancer vos propos, avec l'évolution des subventions encaissées depuis 2007 par l'Etablissement Public Loire : la courbe bleue représente le montant des subventions européennes encaissées par l'Etablissement depuis 2007 ; si je ne m'abuse, elle est quand même plus que conséquente puisqu'elle constitue un tiers des dépenses d'intervention de notre Etablissement. Par contre, il est vrai que sur l'opération ponctuelle que vous évoquez, qui a été considérée par les services de l'Etat comme non prioritaire, il n'a pas été possible de mobiliser les crédits correspondants.

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je vais bien être obligé de répondre à mon assemblée syndicale que ce levier n'a pas pu lever de fonds.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

C'est bien, finalement, la vie continue ! Vous vouliez dire quelque chose, Monsieur le Président ?

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Avant de céder de nouveau la parole à notre Président, je voudrais informer que le compte administratif 2011, Président, a été voté à l'unanimité.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Je vous en remercie, cher collègue. Merci de cette confiance. Je remercie aussi les services qui ont fait beaucoup d'efforts là-dessus.

Je ne sais pas où vous en êtes du budget supplémentaire ?

### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

A deux endroits, on a une semi provision, enfin une dépense semi budgétaire qui, si j'ai bien compris est une provision, pour l'achat d'un local et donc ma première question, c'est : est-ce que cela couvre l'ensemble de l'achat du local, les 900.000 + 630.000 ; et la deuxième question, c'est : le fait qu'il y ait 900.000 € sur le budget annexe « gestion de Naussac et de Villerest, est-ce que cela peut poser un problème ? J'ai vu qu'il y avait une précision sur le fait que cela n'impactait pas les redevances, j'imagine qu'il doit y avoir une raison sur cette précision.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Oui, Monsieur le Président, on peut simplement indiquer que le montant auquel vous faites références, qui représente 1,5 M€, vient s'ajouter à une décision déjà prise par le Comité syndical en décembre de l'année dernière d'une provision à hauteur de 1 M€ et que, si le Comité syndical

devait effectivement décider de provisionner de la sorte 2,5 M€, ce montant couvre la totalité du coût de l'acquisition des locaux.

Dernier élément, le fait qu'il soit signalé que cette provision ne concerne que les contributions des membres et les recettes associées, est là simplement pour bien éclairer les redevables, que ce n'est en aucune façon la perception de la redevance qui viendrait financer l'acquisition de locaux même si on aurait pu imaginer que, compte tenu du fait qu'un service tout entier est dédié à la gestion des ouvrages, une partie de la redevance puisse le cas échéant être mobilisée. Mais tel n'a pas été le choix. Il s'agit donc bien de contributions et recettes associées, en dehors de la redevance.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Alors je vais vous demander de vous prononcer sur ces différentes délibérations.

Tout d'abord, la délibération relative à l'approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2012 budget principal. Y a-t-il des refus de vote ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération relative à l'approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2012 budget annexe. Même vote ?

La délibération relative à la constitution de la provision semi budgétaire 2012 pour le budget annexe, dont nous venons de parler. Même vote ?

La délibération relative à la constitution de la provision semi budgétaire 2012 pour le budget principal. Même vote ?

Et enfin, la délibération relative à des précisions sur la prise en charge du budget primitif 2012 du budget principal et annexe. Même vote ? Je vous en remercie.

## **7. Acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement à Orléans**

Nous passons maintenant à la délibération suivant qui a trait à l'acquisition de locaux pour le siège de l'Etablissement à Orléans.

Vous vous en souvenez, mes chers collègues, suite à l'audit que nous avons lancé en juillet 2009, vous m'avez autorisé à prospecter pour l'acquisition de nouveaux locaux à Orléans, d'une surface d'environ 1.000 m<sup>2</sup> et implantés dans la mesure du possible en centre-ville et proches de la Loire. Différentes propositions ont pu être étudiées ces trois dernières années sur les possibilités d'implantation de l'Etablissement, notamment avec la ville d'Orléans, mais pour lesquelles l'Etablissement n'a pas pu donner suite en raison soit du prix trop élevé proposé, soit de l'implantation et/ou de la taille des locaux ne correspondant pas aux critères définis.

Dans le cadre de cette prospection, la ville d'Orléans a indiqué en fin d'année 2011 à l'Etablissement qu'un bâtiment lui appartenant, l'ancienne école d'artillerie de la Motte Sanguin, situé en centre-ville proche de la Loire, venait d'être vendu à la société Xaintrailles en vue d'y aménager des bureaux dans le cadre d'une opération de rénovation.

Après échanges avec cette société et la ville d'Orléans, une proposition de la société Xaintrailles a été réceptionnée dans la perspective de l'acquisition d'une partie du bâtiment aménagé en bureaux, pour l'essentiel 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, pour une surface de 1.084 m<sup>2</sup>, à un prix de 1.887.000 € hors taxes et avec 15 places de stationnement extérieur à un prix total de 75.000 € hors taxes. Le service des Domaines a émis un avis favorable en date du 9 février 2012.

Un comparatif financier entre la solution locative actuelle et la proposition d'achat de bureaux a été réalisé et fait apparaître un gain sur 20 ans de plusieurs centaines de milliers d'euros, avec par surcroît un immobilier valorisé de plus de 2,3 M€ à cette même échéance. Pour mémoire, l'Etablissement est actuellement locataire du BRGM pour un prix total annuel loyer et charges comprises de près de 190.000 €.

Il vous est donc proposé l'acquisition de ces locaux et que, dans une logique d'optimisation de nos ressources, elle s'effectue par autofinancement grâce à la provision semi budgétaire de 1 M€ déjà constituée en 2011 et la proposition effectuée dans le budget supplémentaire d'une provision supplémentaire de 1,5 M€. L'acquisition serait réalisée selon la forme juridique d'une vente en l'état futur de rénovation (VEFR).

Vous savez, quand on a fait cet audit, il y a maintenant trois ans, il était apparu que le loyer que nous acquittions était quand même élevé puisque on dépensait 200.000 € par an dans des locaux qui ne nous appartenaient pas. Là, ça a été long mais en même temps la ville d'Orléans souhaitait vendre cet endroit et le promoteur ne pouvait pas y faire n'importe quoi. J'ai résumé, dans ma présentation, mais ça a traîné un peu, voilà, on a discuté avec la ville d'Orléans : « oui, de toutes façons, vous ne pouvez pas aller ailleurs », à quoi j'ai répondu que je pouvais trouver un local à Tours assez rapidement, et ça a débloqué un peu la discussion.

Si mais c'est vrai, il faut appeler un chat un chat, c'est normal, c'était fait pour ça. Et donc voilà, on est très content, les choses se font. Ce sont des locaux, je pense, qu'on acquiert à un prix raisonnable, nous n'aurons plus de loyer à payer, on ne le fait pas par emprunt, on le fait par autofinancement, après 4 ans de non augmentation des contributions des collectivités membres et c'est un actif qui nous appartient. Et, enfin, c'est quand même au bord de la Loire, on en avait parlé il y a longtemps. Je n'ai rien contre le BRGM et La Source mais enfin, l'Etablissement public Loire au bord de la Loire et au centre d'Orléans, c'est quand même mieux, je pense, pour des tas de raisons. Donc voilà.

Monsieur BARLE, vous souhaitez intervenir ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Tout simplement, oui, par rapport à la crue centennale, y a-t-il des repères de crues sur l'immeuble ?

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Vous pensez bien qu'on a regardé ça, le BBC, enfin tout bien sûr. Parce que je me doutais un peu de la question. Je n'étais pas sûr que cela soit vous qui la posiez mais je pensais que peut-être ça serait vous. Voilà. Je connais votre côté taquin mais très connaisseur de tout cela.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je pense qu'on aurait été sous le feu de certaines artileries si les précautions n'avaient pas été prises en amont, Président !

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Tout à fait. Donc voilà, je pense que ce n'est pas une mauvaise décision.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Vous avez fait référence à de la rénovation thermique. J'imagine qu'elle est incluse dans le différentiel qu'il y a entre le prix d'achat et les provisions puisque on est sur un prix d'achat qui doit être à peu près à un peu moins de 1 M€ en dessous des provisions et donc le fait que cela soit avec rénovation ensuite, il y aura donc des coûts de rénovation qui viendront s'ajouter ?

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Non, non, pas du tout. On l'achète rénové.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, simplement indiquer que nous nous inscrivons bien dans une logique de bâtiment basse consommation et que, effectivement, le coût qui est indiqué est un coût de livraison de la partie du bâtiment (premier et second étages) rénovée selon ces modalités-là, BBC rénovation donc.

### **INTERVENTION DE M.SOLER**

C'était pour savoir s'il y avait des informations sur le reste du bâtiment, d'une part, du parc aussi puisque sur une des images on voit bien que ce qui est actuellement un petit bâtiment derrière avec un parc sera transformé, donc juste pour information, est-ce qu'on sait ce qu'il va y avoir d'autre exactement dans l'ensemble de cette parcelle ?

### **INTERVENTION DE M.EUDE**

Il s'agit en fait d'une vente effectuée par un promoteur, dans laquelle la partie « Ecole d'artillerie » serait transformée en bureaux. Il s'agit pour l'Etablissement d'acquiescer deux plateaux de ce bâtiment. L'opération d'ensemble, à l'initiative de la ville d'Orléans et d'un promoteur, consiste en la réalisation de bâtiments au-delà de la copropriété qui ne porte que sur le bâtiment dans lequel il est projeté de s'installer plus les 15 parkings qui seraient acquis également.

### **INTERVENTION DE M.CHARTIER**

Une autre question, Président : est-ce que vous avez un bref historique de ce bâtiment et est-ce que c'est un bâtiment classé ?

### **INTERVENTION DE M.EUDE**

Ce qui nous a été indiqué, c'est que l'architecte des bâtiments de France avait donné son accord au permis de rénovation qui a été introduit. Maintenant, savoir quelle est la date de son classement et s'il a été classé en tant que tel, ça j'avoue je ne l'ai pas à l'esprit. Simplement, nous avons la confirmation qu'on a l'autorisation qu'il y a le permis de construire et l'accord de l'architecte des bâtiments de France sur le projet de rénovation du bâtiment.

### **INTERVENTION DE M. CHARTIER**

Est-ce que c'était un bien d'Etat, cédé à la ville ?

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Oui ça pouvait appartenir à la ville qui l'avait mis à la disposition de l'Etat. Si je prends l'Ecole d'Application du Train à Tours, c'était un bâtiment municipal qui ensuite a été remis à l'Etat qui ensuite a essayé de nous le revendre... sans succès ! Mais ça arrive, vous savez, c'est des hasards, comme ça : une partie de l'université, sur le boulevard Béranger, la ville de Tours avait donné un bail emphytéotique à l'université ; j'ai reçu une lettre du directeur qui disait : l'université va quitter ses locaux, est-ce que vous accepteriez de les acheter ? ... d'autant plus qu'ils nous appartiennent !

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Donc, effectivement, par rapport à Gilles DEGUET : pour l'acquisition des locaux de l'Etablissement cela fait 1.887.000 + 75.000, soit 1.962.000 € HT, mais on les achète rénovés.

S'il n'y pas d'autres questions, je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

## **8. Point d'information sur l'avancement de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre et de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir**

C'est Monsieur ROY qui nous en fait la présentation.

### **INTERVENTION DE M. ROY**

Oui Monsieur le Président.

#### **1. Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre**

L'étude a été engagée il y a maintenant un an. C'est une étude qui est cofinancée par le FEDER (40%), l'Etat (30%), la Région Centre (15%) et le Département du Cher (15%), une étude dont le montant global est de l'ordre de 500.000 €.

Je rappelle que c'est une étude de vals donc qui a pour objet de définir le risque inondation dans ce secteur de la vallée de la Loire, au regard de la configuration des digues et donc d'analyser d'une part le risque qui existe pour ces territoires et de proposer des solutions tant au niveau de la configuration des digues que de l'aménagement du territoire, que de l'organisation aussi des systèmes de prévention, de prévisions et de protection, pour réduire le risque pour les populations concernées.

L'année 2011 a été l'année du diagnostic. Nous avons réuni l'ensemble des données disponibles sur ce territoire. Il faut signaler les difficultés que nous avons eues avec le modèle hydraulique qu'il a fallu recalculer sur certains points, ce qui a retardé pas mal – de 2 à 3 mois – cette étude. Et nous avons organisé un certain nombre de réunions de concertation :

- d'une part des réunions techniques, 7 réunions du comité technique auquel participent les DDT, les DREAL, les services des Régions, les services de Conseils généraux et l'EP Loire bien entendu,
- des réunions de concertation qui réunissent également les maires, les associations, les chambres consulaires, les SDIS, les sites PC et EDF ; nous avons eu 6 réunions de ce type sur le territoire,
- et 2 réunions publiques, plus récemment, la 3<sup>ème</sup> ayant été annulée à cause des intempéries et de la neige.

A partir de ce moment, l'ensemble de ces informations sont réunies sur le site du plan Loire, à l'adresse indiquée dans le dossier, et nous entrons dans la phase de recherche de solutions qui portent, je l'ai dit, d'une part sur la configuration des digues et d'autre part sur l'organisation du territoire et des dispositions de réduction du risque derrière.

Un très bref bilan de ce premier diagnostic : dans ce secteur, environ 10.000 personnes sont exposées aux crues fortes, 250 entreprises ; les réseaux les plus durement touchés sont les routes et l'eau potable ; et enfin, le montant estimé des dégâts en cas d'une forte crue de la Loire est de l'ordre de 800 M€.

Cette démarche devrait s'achever en 2012, dans la mesure où nous sommes rentrés dans l'étude des différents scénarios et il est prévu de restituer l'ensemble des éléments produits soit en octobre, soit en novembre, après une analyse multicritères qui aura lieu au cours de l'été. Nous aurons donc de bons éléments de proposition dès la rentrée du mois de septembre.

## **2. Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir**

C'est une étude menée par l'Etablissement à la demande de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Loir dont le président, Monsieur CHAUVEAU, est à côté de moi. C'est une étude aussi programmée dans le cadre du plan Loire et financée par le FEDER et l'Etat, pour 40 et 30%, et la Région Centre et la Région des Pays de la Loire pour 15% chacune. Elle a commencé en 2011 par un questionnaire envoyé à 445 communes du bassin du Loir et elle a aussi commencé par la compilation de l'ensemble des informations connues sur ce bassin, qui a fait l'objet d'études préalables dont certaines pilotées par l'Etablissement. Là aussi, un souci de concertation très important a été assuré puisque nous avons eu :

- 5 réunions du comité de pilotage, avec là aussi des participations DDT, DREAL, Régions, Conseils généraux et puis Commission Locale de l'Eau bien sûr,
- 2 réunions du comité de suivi élargi, c'est-à-dire élargi à l'ensemble des associations, des chambres consulaires et des communes concernées, l'une à La Flèche et l'autre à côté de Vendôme, à Lunay.

Là aussi, la première phase est terminée et les éléments sont disponibles sur le site du plan Loire, et nous entrons dans la phase d'analyse des solutions que l'on pourrait apporter pour réduire le risque sur ce territoire sachant que les voies explorées en priorité sont celles de la réduction de la vulnérabilité et de la préparation à la gestion de crise.

Quelques chiffres sur ce bassin : 25.000 habitants exposés aux inondations, 8.600 bâtiments d'habitation en zone inondable, 600 activités économiques et un montant estimé de 1,7 milliards d'euros de dommages en cas de très forte crue.

L'étude doit être terminée pour le mois de septembre 2012.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci Monsieur ROY. Avant que des collègues vous posent des questions, est-ce que Monsieur CHAUVEAU a quelque chose à dire là-dessus ? Non ?

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au point suivant.

## **9. Actions de bassin portées par l'Etablissement en 2012 au titre de la prévention et réduction du risque inondation**

Je donne la parole à notre collègue Michel POINSARD.

### **INTERVENTION DE M. POINSARD**

Merci Président.

En premier lieu : l'animation de la plateforme prévention des inondations.

L'Etablissement assure le pilotage de la plate-forme « Prévention des inondations » dans le cadre du plan Loire. Il est proposé de poursuivre en 2012 les actions menées depuis 2010, avec notamment :

- L'appui aux collectivités maître d'ouvrage d'opérations ;
- L'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage via notamment l'enrichissement et le développement de l'espace dédié du PCE du plan Loire ;

- L'organisation des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> réunions d'animation.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de 80% d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 60 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

En deuxième lieu : la préparation à la gestion de crise.

L'Etablissement a poursuivi en 2011 la démarche d'appui aux communes du bassin de la Loire et ses affluents pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et DICRIM. Près de 200 le nombre de communes ont ainsi bénéficié de cette aide depuis 2007.

Il est proposé de poursuivre l'action en 2012 en l'articulant selon les points suivants :

- un appui groupé à l'élaboration des PCS (cible de 35),
- une assistance individualisée à titre exceptionnel à la demande de certaines communes,
- un appui groupé à la finalisation ou à l'actualisation de PCS déjà réalisés (cible de trois zones d'intervention),
- un appui à l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation afin de tester l'efficacité temps réel des PCS réalisés, à travers l'organisation de 3 exercices pilotes et leur restitution sous forme pédagogique ;
- la mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir le dispositif PCS et à inciter les communes à élaborer et tester leur plan.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de moins de 2 équivalents temps plein et les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 110 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

### **Cas particulier de l'action renforcée en région Centre**

Comme prévu dès l'origine, l'action renforcée en région Centre initiée mi 2011, se poursuit au premier semestre 2012 afin d'achever les neuf ateliers déjà planifiés. Compte tenu du succès rencontré et des besoins identifiés, il est proposé de poursuivre l'action au moins jusqu'à la fin d'année 2012 (cible de 75).

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles pour la période mi-2011 à fin 2012 s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 76 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire, en complément des crédits déjà affectés par la Région Centre.

En troisième lieu : l'appui à la matérialisation de repères de crues

L'Etablissement porte depuis mi 2011 une action à l'échelle du bassin d'assistance aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crue, en lien avec les SICALA et les services de l'Etat.

Il est proposé de poursuivre en 2012 pour répondre à la demande des communes, avec mise en œuvre auprès d'une cinquantaine de communes du bassin dans un premier temps. Il est envisagé de poursuivre l'action au-delà de 2012 afin de répondre à l'ensemble des demandes exprimées.



Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles pour la période mi-2011 à fin 2012 s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 207 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

En quatrième lieu : l'appui aux collectivités propriétaires de digues

Par délibération du 20 octobre 2011, le Comité Syndical a adopté la décision de principe de conduire une mission d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages de protection contre les inondations.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette action, et dans le prolongement des éléments présentés lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011, il est proposé en 2012 :

- L'achèvement de la mise à jour de la base de données,
- Une action d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur l'ensemble du bassin,
- Une analyse globale des actions avec estimation des coûts et des délais sur 1/3 des ouvrages,
- Un appui aux collectivités qui le souhaiteraient pour la définition précise des actions à conduire, fonction des moyens qui pourront être mobilisés.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de moins d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles pour 2012 s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 58 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Avis favorable de la commission à l'unanimité. Voilà, Président.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des demandes de renseignements auprès de notre collègue, ou des remarques. Monsieur BARLE ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Opiniâtre, j'aurais 2 remarques, ou 2 questions.

En ce qui concerne le SINALA, nous avons devancé un peu l'appel puisque, il y a deux ans déjà, nous avons créé un panneau « repère de crue » et nous en avons placé dans les endroits stratégiques sur toutes les communes. L'année dernière, l'implantation au bon niveau de ces repères de crue nous a coûté une somme substantielle puisque il a fallu faire appel à un géomètre.

J'avais posé la question de savoir si l'Etablissement Public, dans le cas de cette opération, participerait à notre dépense mais je n'ai toujours pas de réponse.

Ça c'est la première question que je pose.

La seconde – je reviens toujours sur la digue : dans le cadre de la gestion de cette digue, ou de ces digues, il va nous être imposé une étude de danger dans les 1 ou 2 ans qui viennent, si mes souvenirs sont bons concernant la législation. Est-ce que l'appui de l'Etablissement Public peut concerner l'étude de danger ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Sur la première question, concernant le financement de la pose de repères de crue, très clairement le choix qui a été fait par l'Etablissement est celui du moindre coût. Eu égard aux prix pratiqués par les géomètres, c'est dans le cadre d'une coopération avec les services de l'Etat qu'il a été décidé que ce serait l'agent de l'Etablissement qui, après l'acquisition de l'appareil permettant de faire les repérages, réaliserait ces opérations. Ce qui permet effectivement d'avoir les coûts qui sont ceux exposés ici puisque, effectivement, une fois payé le matériel, ce travail est fait « gratuitement » pour l'ensemble des communes qui bénéficieront de la pose de repères de crues, au titre du service rendu par l'Etablissement à ses collectivités. Donc, de ce point de vue-là, le choix n'a pas été fait de soutenir telle ou telle collectivité qui, individuellement, déciderait de recourir aux services de prestataires. C'est de livrer un produit clé en main pour permettre de rester dans les budgets qui sont ceux de l'Etablissement aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la seconde question, et les ordres de grandeur des études que vous citez. Je laisse Jean-Luc ROY compléter le cas échéant, mais quand on voit le linéaire et le nombre de collectivités que cela représente à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, le budget de l'Etablissement n'y suffirait pas pour lancer les études. Nous avons en ce sens des demandes du Conseil général de Loire-Atlantique, également de communes, comme celle de Vierzon. Les premiers chiffrages qui apparaissent font que, très clairement, il serait déraisonnable d'imaginer que sans augmentation des contributions, l'Etablissement pourrait rentrer dans une dynamique d'aides aux collectivités pour compenser les coûts liés à ces études. Ce qu'il est proposé de faire, c'est simplement de mutualiser la partie des analyses qui peut être faite à l'échelle du bassin et faire en sorte que les collectivités n'assument que la part qui, véritablement, j'allais dire, ne peut être traitée à cette échelle, pour faire en sorte que le coût soit le moins élevé possible pour chacune des collectivités.

Je laisse Jean-Luc ROY compléter sur ce volet-là.

### **INTERVENTION DE M. ROY**

Oui, il y a 200 kilomètres de digues qui appartiennent à des collectivités sur le bassin de la Loire, qui appartiennent en gros à 40 collectivités différentes qui sont toutes confrontées à des obligations réglementaires fortes et récentes et lourdes de conséquences au niveau des dépenses à faire puisque il faut sécuriser les digues et, c'est normal, il faut faire des études préalables. Par exemple, une des communes qui nous en a parlé devrait réaliser sans attendre 4 millions de travaux sur ses 3 kilomètres de digues, donc, avant même de faire une étude de danger. Notre travail, vu les moyens que nous proposons d'affecter à cette action, c'est un travail de conseil auprès des collectivités sur la façon d'organiser le travail, sur les priorités et sur la manière de construire leur cahier des charges. Il est clair que les moyens que nous proposons aujourd'hui ne sont pas à l'échelle d'une réalisation et d'un pilotage complet des travaux sur l'ensemble des digues. Pour donner un exemple : l'Etat, qui est propriétaire de 400 kilomètres de digues en Loire moyenne – c'est beaucoup plus, d'accord – a un service de 30 personnes pour gérer cette question. Vous voyez un peu le rapport. Donc là, nous sommes face à des maîtres d'ouvrage qui sont aux responsabilités et qui souvent sont mis en demeure d'agir par les préfets et qui cherchent des conseils sur la manière d'organiser leur action, sur la façon d'aller chercher des financements et sur la critique des études qui leur sont remises par les bureaux d'études. C'est là que nous pourrions intervenir auprès d'eux.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Mais Monsieur BARLE chercherait plus des preuves d'amour...

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Non, Monsieur BARLE chercherait tout simplement à ce que l'Etablissement, eu égard à ses statuts, participe à la restauration de ces protections localisées qui nous protègent, on le sait,

contre les crues les plus fréquentes mais pas contre les crues exceptionnelles, ça nous le savons, mais contre les petites crues qui sont les plus fréquentes.

Je dirais que sur ma question n° 1, je déplore que le SINALA ait eu raison trop tôt ; et sur la question n° 2, on reste toujours sur notre faim, d'amour je ne sais pas mais sur notre faim, parce qu'on ne voit pas comment les collectivités pourront assumer cette charge. Si l'Etablissement Public décline, je ne vois comment nous, avec des budgets bien inférieurs, on pourra se lancer dans une opération aussi périlleuse si on n'a pas l'appui et l'aide des Etablissements concernés. Ce ne sera pas possible, il va bien falloir trouver une solution. Il est bien de mettre en avant des mesures mais faut-il encore se donner les moyens de les réaliser et là, je déplore, quand même, que l'Etablissement ne puisse pas participer, à travers – et là je me retourne vers mes collègues présidents de SICALA, je sais que même s'ils ne disent rien, ils le pensent si fort que je l'entends, ils souhaiteraient comme moi que l'Etablissement Public puisse participer.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Bien sûr, nous le souhaitons tous, dans nos différentes collectivités. Nous souhaiterions tous d'être aidés pour l'accessibilité aux handicapés, pour tous ces sujets-là mais voilà, on est dans des circonstances qui ne nous permettent pas de le faire et il va falloir sans doute reprendre tous ces sujets, les phaser. Entre tout et rien, il y a sans doute l'aspect raisonnable, donc c'est là-dessus qu'il faut s'engager.

Sur le premier point, vous avez eu raison avant mais c'est souvent le cas, Monsieur BARLE, donc on ne peut que s'incliner. Alors, je ne sais pas : est-ce qu'on peut faire une exception parce que vous avez eu raison avant ? On posera la question en commission des finances, de façon à ce que cela ne soit pas injurieux par rapport à ceux qui font travailler l'Etablissement parce que ça coûte moins cher. Sur le reste, je ne peux pas avoir d'opinion contraire que ce qui a été manifesté jusque-là. Mon intime conviction, c'est qu'il va falloir reprendre un peu tout cela, refaire des phasages de toutes ces prescriptions. Alors je fais attention à ce que je dis parce que, lors d'une réunion précédente, je me suis exprimé d'une façon un peu vigoureuse qui avait été mal comprise par un de nos collègues. Je dis simplement qu'on ne peut pas empiler les réglementations sur les collectivités territoriales avec, j'allais dire, des calendriers différents, des administrations différentes, et voilà, les collectivités elles existent, elles sont une, elles ont un budget et, à partir de là, il faut donner la possibilité d'avancer. Je le dis, entre rien faire et tout faire, il va falloir trouver, certainement, le moyen – je suppose que ça se présente dans d'autres organismes. On est quand même dans cette période et c'est sûr que c'est compliqué. En même temps, je comprends aussi vos remarques, avec le sérieux qui est le vôtre, et puis différentes visites de la DREAL où on a pu vous expliquer qu'on ne comprenait rien à tout ça et que bon ...

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui, j'ai souvenir de la visite de la DREAL. J'avais même oublié mon chapeau dans leur voiture mais ils me l'ont restitué ! Vous voyez que je n'ai pas tout perdu !

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Ce qui prouve que vous ne l'avez pas mangé !

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Effectivement, entre le tout ou rien, et je rebondis sur votre proposition, il y a sûrement une moyenne mesure. Je n'ai jamais demandé le tout mais je déplore le rien.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

J'ai bien compris.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions, nos réunions sont faites pour cela ?

Donc s'il n'y en a pas, je vais vous demander de vous prononcer sur les différentes délibérations.

Tout d'abord, le financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et de ses affluents. Y a-t-il des refus de vote, des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Le financement de l'action d'appui à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde des communes du bassin de la Loire et ses affluents. Même vote ?

Le financement de l'action renforcée d'appui à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde en Région Centre. Même vote ?

Le financement de l'action d'appui à la matérialisation des repères de crues. Même vote ?

Et enfin, le financement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues. Même vote ?

Je vous en remercie.

## **10. Actions d'information ou de sensibilisation des acteurs économiques dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations**

Il y a une présentation et ensuite c'est Monsieur CHAPAVEIRE qui rapportera.

### **INTERVENTION DE M. CROZET**

On m'a demandé de le présenter.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

C'est très bien. Vous savez que la pratique c'est que tout le monde puisse intervenir et il n'y a que comme cela qu'un Etablissement comme le nôtre peut fonctionner vraiment.

### **INTERVENTION DE M. CROZET**

Il s'agit de deux propositions qui s'inscrivent dans la poursuite et le renforcement de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Premièrement. Dans le prolongement de l'actualisation de la base de données des acteurs économiques exposés au risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents, il est proposé d'adresser, dans les prochaines semaines pour ce qui concerne les régions Auvergne et Centre (un peu plus tard pour les régions Bourgogne, Limousin et Pays-de-la-Loire) un courrier d'information et de sensibilisation au risque inondation, relayant les témoignages d'entrepreneurs des territoires concernés, et soulignant l'intérêt de pouvoir bénéficier d'un diagnostic gratuit de vulnérabilité aux inondations.

Il est estimé que le coût pour l'impression et la diffusion par voie de routage d'un courrier à 20.000 exemplaires, ne devrait pas excéder 11.000 € TTC.

Deuxièmement. La réalisation et la diffusion de quatre documents de sensibilisation à destination des entreprises ont été assurées entre avril 2009 et septembre 2011.

Il est envisagé de réaliser une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation 2012, s'appuyant sur l'actualisation de la base de données des entreprises concernées par le risque inondation, à l'aide d'un document mettant l'accent notamment sur la mise en place volontaire de mesures de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation.

Il est estimé pour la conception (maquette et impression à 25.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage (à 20.000 exemplaires), un coût qui ne devrait pas excéder 20.000 € TTC.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ces deux délibérations ? Evidemment, il s'agit d'actions qui commencent à être connues.

Je vais vous demander de vous prononcer, tout d'abord sur l'impression et la diffusion d'un courrier d'information et de sensibilisation à destination des entreprises situées en zone inondable sur le bassin de la Loire et de ses affluents. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Et conception et diffusion d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et de ses affluents. Même vote ? Je vous en remercie.

Avant de passer un point suivant, je crois qu'il y a un petit document.

*Présentation vidéo.*

Merci. A chaque fois, c'est important parce que ce sont les gens qui en parlent le mieux, finalement, qui présentent bien un peu l'intérêt des choses, et au fur et à mesure des années, on voit comment on progresse.

## **11. Stimulation de la Recherche/Données/Information au bénéfice des acteurs de la décision publique**

C'est notre collègue Alain BEIGNET qui rapporte.

### **INTERVENTION DE M. BEIGNET**

Merci Monsieur le Président.

En premier lieu : l'organisation du 6ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire

L'organisation annuelle d'un « rendez-vous » entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire contribue à la valorisation des résultats de la recherche et du capital scientifique ligériens, à des fins opérationnelles notamment, renforçant la notoriété du bassin de la Loire comme territoire de créativité.

Il est proposé l'organisation du 6<sup>ème</sup> Rendez-vous et que celui-ci se tienne en octobre 2012. Cette manifestation pourrait avoir lieu en région Auvergne, pour la première fois (après trois éditions en région Centre à Tours et Orléans, une en région Rhône-Alpes à Saint-Etienne et une en région Pays-de-la-Loire à Nantes). Bien entendu, cette opération serait réalisée en partenariat étroit avec le Conseil Régional.

Par ailleurs, il est proposé la refonte de cette journée sur un nouveau format en l'orientant vers des sessions d'échanges et de dialogue multiples (sur le style « rencontre avec... ») favorisant ainsi les interactions directes entre les communautés sur des thèmes concrets et directement mobilisables par les gestionnaires.

Au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2012, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC, sans augmentation par rapport aux cinq précédentes éditions.

En deuxième lieu : l'appel à projets de recherche 2012 au titre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire grandeur nature 2007-2013

Au titre du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires, le Programme opérationnel plurirégional Loire envisage à la fois des démarches « ascendantes », à l'initiative des acteurs plus particulièrement impliqués, mais également, autant que de besoin, le lancement d'appels à projets de recherche via des approches plus « descendantes » associant tout particulièrement organismes de recherche et gestionnaires.

Dans le prolongement des cinq appels à projets de recherche déjà lancés par l'Etablissement (un par an depuis 2007), il est envisagé en 2012 le lancement d'un nouvel appel à projets de recherche, avec une triple entrée :

- Entrée transversale sur les projets favorisant les échanges inter-bassins au niveau national sur les tous les thèmes intéressant le plan Loire (avec une attention particulière à l'exploitation de travaux antérieurs et la restitution orientée vers l'appui à la décision publique)
- Entrée thématique sur l'utilisation innovante de l'information géolocalisée (avec une attention particulière sur les projets débouchant sur la mise à disposition d'outils et de produits) au service des gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents
- Entrée européenne ou internationale à travers l'accueil de chercheurs étrangers en lien étroit avec les stratégies et dispositifs régionaux développés en la matière

Au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2012, il est proposé que le co-financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 150 000 €, comme ce fut déjà le cas les années précédentes. Il vous est proposé d'adopter la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques là-dessus, sur ces deux délibérations ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

J'aimerais savoir comment ont été établies les trois entrées et en particulier, enfin bon, j'espère que je comprends ce que c'est que la deuxième entrée, c'est-à-dire la géolocalisation : j'imagine que ce n'est pas pour les rivières, j'imagine que c'est plutôt une question de sol.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement pour indiquer que l'identification des thèmes fait suite aux échanges intervenus lors des réunions d'animation de la plateforme, ainsi qu'avec les membres du Conseil scientifique, en essayant de rester dans un dispositif ouvert et attractif par rapport à des appels à projets qui sont soit nationaux soit européens.

Là, il s'agit de ramener la recherche vers des applications gestionnaires extrêmement marquées, contrairement à des appels à projets ANR ou des appels à projets 7<sup>ème</sup> PCRD. C'est la raison pour laquelle, sur la géolocalisation, ce qui est indiqué ce sont surtout ces applications dont ont besoin les collectivités gestionnaires impliquées dans la gestion d'un bassin fluvial, pas

tellement pour les bases de données déjà disponibles sur le suivi du fleuve, mais davantage par rapport aux interventions qu'elles mènent à l'échelle du bassin fluvial. Donc ce peut être par rapport à la localisation d'enjeux, en lien avec la gestion du risque d'inondations ; ce peut être à la localisation de ressources ; ce peut être de localisation d'éléments de patrimoine ; l'idée étant de profiter de cette géolocalisation pour améliorer, en quelque sorte, les outils de gestion du bassin fluvial. Mais il n'y a pas d'idée préconçue par rapport à ce que l'on doit attendre du volet « géolocalisation » en tant que tel. Simplement, aujourd'hui on s'aperçoit que lorsqu'on traite le risque « inondation » par exemple, on arrive à des degrés de géolocalisation, qui sont extrêmement fins ; on arrive à déterminer quartier par quartier où se situe tel bâtiment, telle hauteur, et c'est profiter de ces éléments-là pour faire progresser un petit peu les outils de gestion correspondants.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Est-ce qu'il y d'autres questions ou d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas et avant qu'on nous présente un petit document, je crois, sur ces aspects, donc, concernant l'organisation du 6ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et de ses affluents. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Et en ce qui concerne l'appel à projets de recherche 2012 au titre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire grandeur nature 2007-2013. Même vote ? Je vous en remercie.

Une petite présentation ?

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Une présentation, en fait une visite guidée de la plateforme Recherche/Données/Information s'appuyant sur les informations qui sont disponibles et mises en ligne sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr).

Cette présentation intervient en complément de ce qui vous est distribué actuellement et qui est un petit document faisant le point sur l'avancement de la programmation sur la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire et puis en complément, également, de l'information que vous recevez régulièrement, notamment sur les supports papier tels que ce dépliant décrivant les interventions de la plateforme Recherche/Données/Information et qui est également disponible en ligne sur le plateau collaboratif d'échange.

On ne peut pas évoquer la plateforme Recherche/Données/Information sans évoquer tout de suite le Conseil scientifique du plan Loire qui a été créé, de même que cet axe Recherche/Données/Information, en 2007. Il est composé de 19 membres délivrant des avis pour conseiller les partenaires du plan Loire sur les actions qu'ils mènent et notamment les actions du volet Recherche/Données/Information.

A ce jour, il est indiqué le site du plateau collaboratif d'échange qu'il a rendu plus d'une centaine d'avis sur des projets.

La présentation est organisée autour de 2 pôles :

1. Toutes les informations qui sont en ligne autour des actions qui peuvent être : le renforcement des synergies entre chercheurs et gestionnaires ; toutes les actions donc d'animation de la plateforme Recherche/Données/Information ;
2. Toutes les informations sur les projets qui sont en cours ou qui sont terminés et dont vous pouvez aller consulter les résultats.

Les actions d'animation permettent de stimuler l'émergence de projets et elles permettent également de valoriser les résultats de ces projets.

Les actions d'animations, quelles sont-elles ?

- Des réunions de travail, 3 fois par an, organisées sur le bassin sur un principe d'ouverture à tout organisme potentiellement intéressé et de transparence ; on retrouve sur le plateau collaboratif d'échange l'ensemble des éléments liés à ces réunions, les comptes rendus notamment y compris les présentations qui peuvent être faites par des chercheurs ou des gestionnaires.
- Une fois par an un rendez-vous annuel entre chercheurs et gestionnaires. C'est une délibération qui vient de vous être proposée sur l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition en 2012. Toutes les informations relatives à ces rendez-vous sont en ligne y compris tous les éléments de restitution, que ce soit des éléments de textes, de photos, de vidéos, etc.
- Organisation chaque année d'un atelier des jeunes chercheurs : doctorants, post-doctorants, si possible avec la participation et la présence de membres du Conseil scientifique. La dernière réunion a eu lieu à Angers au mois de novembre avec 14 jeunes chercheurs qui ont pu faire une présentation de leurs travaux en cours.
- Autre action, là aussi qui vient de faire l'objet d'une délibération : le lancement d'un appel à projet de recherche annuel. Vous voyez, figure en rose le nombre de réponses reçues, qui croît d'année en année. Un petit zoom sur l'appel à projets de recherche lancé en 2008 sur la connaissance de la vulnérabilité des activités humaines et du milieu du bassin de la Loire par rapport aux effets du changement climatique : 2 projets ont finalement vu le jour, ont été programmés et sont maintenant achevés. On retrouve sur le site du plan Loire l'ensemble des présentations qui ont pu en être faites en différentes occasions mais également les rapports finaux de ces projets à l'échelle du bassin de la Loire.

Un document que vous connaissez également : c'est ce document de valorisation des projets. Il est également en ligne et accessible en ligne sur le site du plan Loire. A titre d'exemple, on l'évoquait ce matin, un projet sur la qualité des sédiments entre Grandjean et Villerest. On retrouve sur 1 recto/verso l'essentiel du projet sous une forme vulgarisée autant que possible de manière à ce que les informations puissent être appropriées par notamment les gestionnaires.

Egalement pour suivre ce qui se passe dans le cadre de la plateforme Recherche/Données/Information, il y a une rubrique « actualités » qui peut être suivie grâce à un flux RSS et qui rassemble des informations à la fois de la plateforme, par exemple « 15<sup>ème</sup> réunion de la plateforme RDI qui se tiendra le 3 avril prochain à Tours », ou des informations qui proviennent d'autres partenaires et qui intéressent la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.

Après avoir fait le tour des actions d'animation, allons donc vers les projets : qu'est-ce qu'on peut trouver sur les projets en ligne sur le plateau collaboratif d'échange. Combien il y en a : nous sommes actuellement à 130 opérations programmées depuis 2007 dont 62 projets de recherche. Parmi ces projets de recherche, 19 thèses en cours et 2 thèses soutenues.

Ces projets sont portés par des maîtres d'ouvrage qui sont sur l'ensemble du territoire du bassin de la Loire mais également sur le territoire national puisque il y a l'université de Nîmes, l'Ifremer à Brest ou encore l'université de Bourgogne, par exemple, qui sont porteurs de projets. Et là ne sont représentés que tous les porteurs de projets mais pas toutes les équipes associées derrière.

Pour accéder aux projets, il y a une base de données sur ces projets qui peut être consultée, avec des tris qui peuvent être faits sur différents champs. Voilà, un tri qui serait fait et puis également avec un moteur de recherche et une possibilité de faire une recherche par mot-clé. Une recherche sur le mot-clé « invasive » nous mènerait par exemple à ce projet sur les renouées asiatiques incluant une thèse qui est soutenue : on peut cliquer sur la fiche correspondante et là on obtient tout un tas d'informations sur qui mène ce projet, est-ce qu'il est en cours, est-ce qu'il est terminé, quelles sont les études concernées, quel est le territoire concerné – là on a Loire amont et tête de bassin –, quelles sont également toutes les restitutions et présentations qui ont pu en être faites et qui peuvent être téléchargées ainsi que, par exemple, là en l'occurrence, les éléments sur



la soutenance de thèse, un poster ou des articles scientifiques et puis, enfin, la fiche « portrait de projet simplifié » et un contact, même, si vous voulez contacter le chercheur pour en savoir plus.

La même base de données existe pour les projets non plus de recherche mais de mobilisation et de capitalisation de données.

L'ensemble de ces éléments sont sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire. Ce plateau collaboratif fait lui-même partie des actions soutenues au titre du plan Loire 2007-2013 comme une des actions Recherche/Données/Information. Donc il a fait l'objet d'une fiche : dans le document « portrait de projet », on peut lire que, tout simplement, son objectif est de recenser, organiser et rendre accessible les informations sur le bassin de la Loire et ses affluents ; un certain nombre de groupes de travail sont actifs ; plusieurs milliers de documents ont été déposés sur le plateau collaboratif d'échange ; une vingtaine de contributeurs sont actifs et complètent annuellement l'information qui est rendue disponible.

On peut également voir sur ce graphique que l'objectif fixé initialement d'atteindre 630.000 visites à échéance de décembre 2013 est déjà pratiquement atteint au mois de mars 2012. Donc cet outil est largement utilisé.

Revenons pour terminer sur la page d'accueil du plateau collaboratif d'échange pour vous montrer également de quelle manière vous pouvez accéder à l'information : il y a tout d'abord un moteur de recherche très puissant, qui permet de sélectionner notamment les projets par mots-clés et sur la dimension « recherche » si vous le souhaitez ; des informations « à la une » qui peuvent être suivies également par des flux RSS, par exemple ; un agenda ; des visites guidées, notamment pour les élus également ; une entrée par plateforme, donc une entrée sur la plateforme Recherche/Données/Information, ici également, qui peuvent être utilisées pour accéder à toutes ces informations qui sont sur le plateau collaboratif d'échange.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci Monsieur ROSSIGNOL. Cela fonctionne très bien, on doit le dire, et on est en avance sur les objectifs, sur ce projet. Et je pense que c'est bien, ça aussi, parce qu'on a vu tout à l'heure comment faire prendre en compte ces questions à des chefs d'entreprise, et de façon plutôt conviviale, sympathique et participative. Là, ça s'adresse plutôt à des chercheurs et des gestionnaires du bassin fluvial. Vous avez des contributeurs qui échangent, quand même. Alors, il faut des années, évidemment, pour que tout cela prenne un volume suffisant et que l'information soit bien diffusée, que l'intérêt vienne à tout le monde, mais je pense qu'on est en bonne voie sur ce sujet-là. En tous les cas, Monsieur ROSSIGNOL, ça fonctionne bien.

Le point 12 : nous allons arriver à des choses plus classiques mais ce n'est pas parce qu'elles sont classiques qu'elles ne sont pas importantes :

## **12. Occupation du domaine privé de l'Etablissement sur le site du barrage de Naussac**

Et donc, c'est notre collègue, Monsieur Bernard PALPACUER, du Conseil général de la Lozère, qui nous le présente.

### **INTERVENTION DE M. PALPACUER**

Merci Monsieur le Président.

Premièrement : la demande d'autorisation d'exploitation agricole sur des parcelles du domaine privé de l'Etablissement

A l'occasion du départ à la retraite de ses parents, exploitants agricoles, et à la demande de la DDT de la Lozère, Monsieur Emmanuel Théron, qui reprend l'exploitation, sollicite l'autorisation d'exploiter à des fins de pâturage certaines parcelles situées sur le domaine privé de l'Etablissement.

Sur la base des documents disponibles, il apparaît que la mise à disposition de ces parcelles avaient fait l'objet en novembre 1992 d'une convention avec la SOMIVAL à titre précaire et gratuit sans condition de durée, et d'une autre convention avec l'EPALA, qui prenait fin au plus tard le jour de commencement des travaux de Naussac 2. Les parcelles concernées par cette seconde convention seraient ainsi actuellement exploitées sans titre.

Avec le souci toujours de la satisfaction des demandes locales, dans la mesure du possible, il est proposé d'accorder l'autorisation d'exploiter les terrains demandés pour une période de 3 ans, à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien des terrains.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter la délibération correspondante.

Deuxièmement : la demande d'occupation de parcelles dans le cadre d'une activité de randonnée en ânes

Par courrier daté du 17 janvier 2012, Mademoiselle Anne Goubert sollicite l'occupation de parcelles situées sur la commune de Pradelles en bordure de l'Allier ou juste au-dessus, sur le domaine privé de l'Etablissement, afin de faire pâturer des ânes.

Il est proposé d'accorder l'autorisation d'occuper les terrains demandés pour une période de 3 ans, à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien des terrains.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter la délibération correspondante.

Troisièmement : la demande de passage sur la digue du Mas d'Armand.

Mademoiselle Anne Goubert sollicite également l'accès à la digue du Mas d'Armand, propriété de l'EP Loire, pour le passage par des randonneurs accompagnés d'ânes.

Il est rappelé que la digue a été équipée de barrières fermées par un cadenas pour ne permettre que l'accès des piétons et des handicapés.

Cette demande nécessiterait le prêt de la clé du cadenas utilisé pour ouvrir les barrières en bois. Au vu des risques encourus en termes d'entretien de la digue et de sécurité des usages, il est proposé, en l'état de ce dossier, de ne pas répondre favorablement à la demande.

Quatrièmement : le passage sur des parcelles privées pour l'exploitation de la digue du Cheylaret.

Afin de contrôler l'étanchéité de la digue du Cheylaret, deux drains ont été créés lors de la construction.

A la demande du service de contrôle, une mesure du débit de ces drains est réalisée depuis septembre 2011 par les techniciens de BRL Exploitation, toutes les 2 semaines, ce qui nécessite un passage sur des terrains privés. Une autorisation de passage sur une première parcelle a fait l'objet d'une convention autorisée par le bureau du 28 septembre 2011.

D'autres parcelles étant concernées, il est donc proposé de solliciter un droit de passage auprès de leurs propriétaires et d'autoriser la signature d'une convention.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des demandes de renseignements complémentaires, d'explications ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Le droit de passage, il est à titre gratuit ?

#### **INTERVENTION DE M. PALPACUER**

Oui, à titre gratuit.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Donc, comme il y a une demande à laquelle on n'a pas fait droit, vous l'avez signalé, il n'y a que trois délibérations, que je vais vous proposer successivement d'adopter.

Demande d'autorisation d'exploitation agricole sur des parcelles du domaine privé de l'Etablissement en vue d'exploitation agricole. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Autorisation d'occupation de parcelle pour la mise en pâture d'ânes. Pas d'opposition ?

Et enfin, l'accès au système de drainage de la digue du Cheylaret, droit de passage sur des terrains privés, que vous avez exposé. Même vote ? Je vous en remercie.

### **13. Barrage de Villerest**

Nous allons passer maintenant au barrage de Villerest, avec deux séries différentes : la première, concernant les demandes locales, sera présentée par Monsieur CHARTIER, et la seconde, concernant Villerest strictement, sera présentée par Madame SARLES.

Monsieur CHARTIER, vous avez la parole.

#### **INTERVENTION DE M. CHARTIER**

Je ne sais pas si je vous lis tout parce que ce sont des demandes locales, si vous voulez, en amont du barrage de Villerest. Concernant une commune, c'est une régularisation : ils vendent le terrain à 12 centimes le mètre carré, vous voyez la qualité des terrains ; et la demande de Madame RUSSO, c'est pour l'entretien d'un potager, un droit de passage.

Et puis ce sont également deux petites demandes de sociétés de chasse communales : l'une de renouvellement des droits jusqu'au 31 décembre 2013 et puis l'autre, c'est une première demande pour la société d'à-côté, certainement jalouse : Saint Jodard. Voilà.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Si je me rappelle bien, la première a fait l'objet d'une assez longue discussion ici : c'est l'histoire du camping. Ça mérite un peu de dire comment ça s'est terminé.

### **INTERVENTION DE M. CHARTIER**

Si vous voulez, sur le camping de St Paul de Vézelin, qui avait été construit par l'EPALA au moment de la construction du barrage de Villerest, dans le cadre des compensations – je ne sais pas si on appelait ça des compensations mais enfin communes avaient sollicité des participations au moment de construire – et donc cette demande part de trois conditions :

Sur la première condition, le Maire de la commune de St Paul-de-Vézelin a effectivement confirmé son accord, suite à une visite sur site effectuée par les services de l'Etablissement le 28 février 2012, avec les élus de la commune, à l'occasion de laquelle a été constatée la nécessité de prévoir l'instauration d'une servitude de passage permettant de préserver l'accès de l'Etablissement à ses parcelles en bord de Loire.

Sur la deuxième condition, FRANCE DOMAINE, sollicité, a donné un avis, en date du 7 mars 2012, faisant état d'une valeur vénale du terrain d'assiette (9.929 m<sup>2</sup>) d'un montant de 1.200 €, basé sur un prix de 0,30 €/m<sup>2</sup> € ramené à 0,12 €/m<sup>2</sup>, compte tenu de « la situation particulière de la demande effectuée dans le but de régulariser l'occupation de ces terrains par le camping d'Arpheuilles ».

Sur la troisième condition, conformément aux conseils fournis par le cabinet d'avocats consulté, les actes proposés intégreront les éléments d'information permettant au futur acquéreur de prendre pleinement conscience des sujétions qui pourraient grever l'utilisation et la jouissance des parcelles en termes, notamment, de risques d'inondations ou de limites de jouissance imposées par le fonctionnement du barrage.

Au-delà de la cession des terrains dont il s'agit, il y a lieu de prévoir également l'établissement d'une convention avec la commune précisant les conditions d'occupation des parcelles restant propriété de l'Etablissement et permettant l'accès du camping au fleuve Loire (plage de baignade), et indiquant les prescriptions relatives aux terrains situées en dessous de la cote 325 m NGF.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser la vente des parcelles dans lesquelles sont implantées des installations du camping et d'autoriser le Président à signer une convention avec la commune pour l'occupation des autres parcelles permettant l'accès au fleuve Loire.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Donc je vais vous soumettre ces quatre délibérations :

Site du camping d'Arpheuilles, vente de parcelles de terrain à la commune de St Paul De Vézelin et convention d'occupation provisoire d'autres parcelles. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Convention d'occupation provisoire entre Madame RUSSO et l'Etablissement. Même vote ?

Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de St Priest la roche. Même vote ?

Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de St Jodard. Même vote ?

Je vous en remercie.

Je cède la parole maintenant à notre collègue pour la deuxième partie.

## **INTERVENTION DE MME SARLES**

La première délibération portera sur la zone de stockage permanent des batardeaux puisque vous savez que lorsque les travaux seront terminés, les batardeaux devront être stockés et que l'Etablissement a acquis une parcelle de terrain à la commune de Villerest. Il avait été entendu que des aménagements paysagers seraient réalisés puisque cette parcelle se situe au droit d'un sentier piétonnier. L'Etablissement a soumis différentes propositions aux acteurs locaux qui en ont donc retenu une a minima en termes de financement et ainsi il est proposé de retenir l'aménagement qui est estimé à 23.800 € par l'Etablissement, sachant qu'il y a des travaux de terrassement à faire puisque on a un terrain très en pente et notamment aussi de stabilisation d'un talus. Voilà. Mais sinon, je ne pense pas que les acteurs locaux soient très exigeants sur le reste.

La deuxième délibération concernera votre accord pour la signature de la charte Natura 2000 du site des gorges de la Loire aval. C'est Grand Roanne Agglomération qui a porté l'écriture du document d'objectifs de cette procédure Natura 2000 à la directive « oiseaux ». Le document a été approuvé en mars 2012 et vous savez que la charte constitue un élément du document d'objectifs et qu'elle vise la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui sont présents dans le site. Ici, les espèces concernées sont principalement les rapaces. Et ici, il s'agit donc de favoriser le maintien, le développement et la conservation des pratiques existantes favorables. Sachant que l'Etablissement est propriétaire d'environ 500 hectares de terrain qui sont situés autour de la retenue du barrage de Villerest et qui sont compris dans le périmètre Natura 2000, l'Etablissement a la possibilité d'adhérer à cette charte. Nous estimons donc que ces actions s'inscrivent dans les enjeux du document d'objectifs et que l'adhésion à la charte confirmerait l'engagement de l'Etablissement en faveur de la valorisation du patrimoine naturel, dans une logique de développement durable et de gestion de son patrimoine foncier respectueuse de l'environnement. Les engagements liés à l'adhésion à la charte et listés dans le dossier de séance n'entraîneraient pas de surcroît de gestion pour l'Etablissement. Sachant que les parcelles qui sont situées sur ce bord de barrage sont des parcelles qui, pour le coup, sont la plupart du temps exploitées au niveau agricole ou qui sont d'ailleurs mêmes des falaises. Donc il est proposé d'autoriser le Président à signer cette charte Natural 2000.

La troisième proposition concerne ici la décoration du parement. Une diapositive vous est proposée. Comme nous l'avons expliqué en commission tout à l'heure, dans l'état actuel des choses, le parement du barrage est tapissé d'une mousse qui l'a noirci sur la totalité de sa superficie. Ici, il serait proposé de faire appel à une entreprise spécialisée en design pour réaliser une fresque sur le parement du barrage, à l'aide d'un nettoyeur haute pression, et le dessin serait obtenu par différenciation des zones nettoyées, c'est-à-dire qu'on ne va pas peindre ici, on va juste nettoyer les zones qui, du coup, resteront blanches, et laisser en noir les zones de mousse qui représenteraient des oiseaux. Le coût du projet a été estimé entre 32.000 et 36.000 € HT et il est estimé que, au-delà de l'intérêt que présente l'opération en termes de nettoyage, la proposition de décorer ce mur pourrait justement s'inscrire dans le cadre de la démarche Natura 2000 qui est menée par les acteurs locaux et qui consisterait également à marquer l'entrée du site parce que la démarche Natura 2000 commence exactement ici pour cette procédure « gorges de la Loire ». Voilà. Cette action serait à engager sous réserve de possibilités du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villerest, bien sûr, et de l'avis de la préfecture de la Loire sur le plan de la sécurité des ouvrages.

## **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

C'est sûr que dessiner un oiseau sur un ouvrage, cela peut compromettre terriblement sa sécurité mais bon, je m'arrête dans mon mauvais esprit, parce que c'est vachement plus dangereux qu'une centrale nucléaire, chacun le sait !

Y a-t-il des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre les trois délibérations à votre suffrage.

L'aménagement de la gare à batardeaux du barrage de Villerest. Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

La charte Natura 2000 du site des gorges de la Loire aval. Même vote ?

La réalisation d'une fresque sur le mur aval du barrage de Villerest. Même vote ?

Je vous en remercie.

#### **14. Conduite d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement**

C'est Monsieur SAUVADE qui va nous les présenter.

##### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

A l'initiative du Président de l'Etablissement, une réunion de travail s'est tenue le 25 novembre 2011 à Orléans, avec les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et ses délégués dans les autres CLE du bassin de la Loire.

A la suite de ces échanges et en accord avec les participants, le Comité syndical de l'Etablissement du 9 décembre dernier a décidé notamment de conduire en 2012 une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des 5 SAGE portés actuellement par l'Etablissement.

Il est donc proposé de lancer une consultation en vue de réaliser cette enquête dont le coût est évalué à un montant total n'excédant pas 72 000 € TTC.

Pour financer cette action, il est envisagé de solliciter un cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Europe (FEDER).

Le cahier des charges sera élaboré en concertation étroite avec les Président de CLE concernées, en veillant également à l'association des responsables d'autres structures potentiellement intéressées telles que les SICALA des territoires d'enquête.

Il vous est proposé donc d'adopter la délibération correspondante.

##### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

##### **INTERVENTION DE M. SOLER**

J'ai vu qu'ensuite on parlait de différents SAGE mais de celui de la rivière Loiret et justement je m'interroge un peu sur cette notion de synergie territoire parce que moi j'ai récemment assisté à l'assemblée générale de l'association de la protection du site de la rivière Loiret et ils sont plutôt en attente qu'il se passe quelque chose déjà localement et il semble d'ailleurs que, la présidente de la Commission Locale de l'Eau ayant démissionné, le SAGE qui vient d'être définitivement arrêté mérite déjà de démarrer par un travail localement pour le mettre en œuvre et commencer à décliner peut-être le programme d'action avant de passer à des synergies territoriales, d'autant que les SAGE dont l'Etablissement a la responsabilité sont relativement dispersés dans le bassin. Donc je m'interroge sur l'urgence de réfléchir à des synergies entre SAGE et puis j'aimerais bien, effectivement, si c'est possible, avoir une information sur ce SAGE Loiret si on a commencé, nous, à lancer justement un travail à ce sujet.

### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Cela doit être une question complémentaire. Je ne comprends pas complètement le terme de synergies : est-ce qu'il s'agit d'avoir des synergies territoriales à l'intérieur d'un SAGE ou est-ce qu'il s'agit d'avoir une synergie territoriale entre les 5 SAGE du bassin ? Ce n'est évidemment pas tout à fait la même chose.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Monsieur EUDE va être en mesure de vous répondre très vite mais il peut prendre le temps qu'il veut.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Rapidement indiquer qu'il s'agit bien de la deuxième hypothèse, c'est-à-dire d'un travail sur les synergies concernant chacun des SAGE. On n'est pas dans les synergies entre SAGE, on est sur la recherche de synergies entre les différents acteurs impliqués pour faire suite en quelque sorte aux interrogations que vous pouvez avoir quant à l'identification et la mobilisation de tel ou tel acteur plus particulièrement compétent sur tel ou tel volet de la mise en œuvre du SAGE. Donc c'est bien là-dessus et c'est la raison pour laquelle le coût qui est exposé approche des 70.000 € parce que, précisément, il est prévu un travail sur chacun des 5 SAGE actuellement portés par l'Etablissement. Il semble d'ailleurs que d'autres SAGE aient demandé à ce que ce type de travail puisse être élargi également à leur territoire. Mais pour l'instant, il s'agit bien des 5 SAGE portés par l'Etablissement et en infra et non pas du tout en coopération de SAGE à SAGE, volet sur lequel se concentrent par ailleurs les agents du pôle Aménagement et gestion des eaux de l'Etablissement.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?

### **INTERVENTION DE M.SOLER**

Un peu plus d'info sur le SAGE du Loiret même si ce n'est pas à l'ordre du jour ?

### **INTERVENTION DE M.ROY**

En quelques mots, effectivement l'Etablissement, sollicité par la Commission Locale de l'Eau, a accepté de porter la mise en œuvre de ce SAGE, à compter de 2012, donc nous y sommes. Il s'avère qu'il y a deux conditions préalables donc il faut finir de réunir les financements pour le portage de ce SAGE et c'est en cours et c'est pratiquement achevé. Et, d'autre part, il faut un animateur, ou une animatrice, puisque l'animatrice en poste n'a pas souhaité continuer ce travail sur ce territoire : c'est un personnel de l'Agglo d'Orléans qui s'est orienté sur d'autres fonctions. Donc nous avons lancé un appel à candidatures, nous sommes en phase de recrutement, et l'animateur, l'animatrice en fait, devait prendre ses fonctions d'ici deux semaines. A partir de là, nous allons pouvoir entrer en action.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Ces réponses ayant été données, y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre cette délibération à votre scrutin.

Conduite d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **15. Réévaluation du coût de la prestation liée à la rédaction du SAGE du bassin du Loir**

C'est notre collègue Monsieur CHEVALIER, du Maine-et-Loire, qui le présente.

### **INTERVENTION DE M. CHEVALIER**

Merci Président.

Par délibération du Bureau en date du 28 septembre 2011, le Président de l'Etablissement a été autorisé à engager une prestation visant à accompagner les membres de la CLE du bassin du Loir depuis la rédaction des documents composant le SAGE jusqu'à son approbation par arrêté préfectoral.

Au terme de la consultation des entreprises réalisée en application de la délibération précitée, il apparaît que l'enveloppe prévisionnelle de 60 000 € TTC pour la réalisation de cette prestation doit être portée 70 000 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération correspondante.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Y a-t-il des remarques, des questions ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

## **16. Portage par l'Etablissement du SAGE Sioule en phase de mise en œuvre.**

### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Merci Monsieur le Président.

Par courrier en date du 14 janvier 2012, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule, au nom de cette instance, sollicite l'Etablissement pour porter cette procédure en phase de mise en œuvre.

Dans cette même correspondance, il précise que la CLE souhaite que l'animatrice en poste actuellement reste implantée sur le territoire du SAGE en proposant de l'accueillir dans les locaux du SMAD des Combrailles pour un coût annuel de 1 200 € et de lui mettre à disposition à temps partiel (1,25 j/semaine), à titre gratuit, un agent administratif qui sera chargé d'assurer le secrétariat de la CLE.

Enfin, il interroge l'Etablissement quant à une reprise du contrat territorial actuellement en phase préalable sur ce même territoire.

Il est proposé au Comité syndical de donner un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE du SAGE Sioule, dans la perspective de la finalisation des modalités pratiques de portage de cette action en termes notamment de gestion technique, administrative et financière.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Même vote que précédemment ? Je vous en remercie.



C'est Monsieur CHAPAVEIRE, maintenant, qui nous présente le projet de création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare.

## **17. Projet de création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la fare**

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Merci Monsieur le Président.

Par délibération de juillet 2009, le Comité Syndical a décidé de maintenir les terrains du site de Serre de la Fare dans le patrimoine foncier de l'Etablissement. Le but étant de préserver la possibilité d'une gestion globale du site, dans le cadre d'un dispositif juridique de longue durée.

La nécessaire clarification préalable des droits sur ces terrains a été entreprise depuis lors. Elle s'est appuyée sur la convention d'expertise et d'assistance technique passée avec la SAFER. En parallèle, il a été considéré opportun de tenir deux réunions en Haute-Loire (accueillies dans les locaux du Conseil Général les 8 octobre 2010 et 22 juin 2011), afin de faciliter les échanges avec les principaux acteurs concernés, en toute transparence, sur les conditions et modalités d'une gestion globale du site.

C'est dans ce contexte qu'a émergé, entre autres propositions, celle de la Région Auvergne, de création d'une réserve naturelle régionale, sur un périmètre restant à convenir. Elle a recueilli un premier accueil favorable lors de la réunion qui s'est tenue au Puy-en-Velay le 22 juin 2011, ainsi qu'à l'occasion d'échanges ultérieurs.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, ainsi que des modalités du dispositif de la Région Auvergne annexé au dossier de séance, il est proposé à l'Etablissement de donner son accord de principe à la création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare, sur un périmètre restant à convenir avec les acteurs plus particulièrement concernés.

Vote unanime de votre commission, Monsieur le Président.

### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non ? Pas d'opposition, je suppose ? Je vous en remercie.

## **18. Gestion du patrimoine foncier**

Nous passons maintenant à la gestion du patrimoine foncier et tout d'abord la gestion du patrimoine foncier sur le site de Chambonchard. Monsieur VERNISSE.

### **INTERVENTION DE M. VERNISSE**

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport, relatif à la gestion du patrimoine foncier du Site de Chambonchard vous est présenté après examen par votre Commission mixte de ce jour.

Par délibération n°09-55, le Comité Syndical du 10 décembre 2009 a décidé de transférer au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique (sans versement), la propriété du foncier non bâti de l'Etablissement. Dans ce foncier transféré figurent des biens non délimités (BND) qui

nécessitent des divisions cadastrales afin que les processus de transfert et de rétrocession soient achevés.

Une partie de ces BND a déjà fait l'objet de divisions de parcelles par un cabinet de géomètres. Il en résulte que deux parcelles nouvellement cadastrées A855 (89 ares) et A856 (33 ares) sont propriétés de l'Etablissement et n'ont pas fait l'objet de transfert au Département de l'Allier.

Par courrier du 23 décembre 2011, le Conseil Général de l'Allier a fait part de son souhait du transfert de ces deux parcelles.

Par courrier du 6 mars 2012, le service des domaines a estimé leur valeur vénale à 1.300 € l'hectare (soit un montant total estimé de 1.586 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue ? Pas de remarque ? Pas de question ? Si, Monsieur BARLE.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je voulais simplement savoir quelle surface cela représente, l'ensemble transféré.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Je ne peux pas vous répondre immédiatement, Monsieur BARLE. Dès que je peux, je le fais, mais là je ne peux pas.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

C'est simplement un ordre d'idée.

#### **INTERVENTION DE M. VERNISSE**

200 hectares, à peu près.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Ce n'est pas à l'are près.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Encore que, dans les discussions qu'on a menées depuis des années, tout le monde compte ça à l'are près !

Monsieur dit 200 hectares mais je n'en suis pas sûr. On donnera une réponse précise.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Est-ce que la cession est accompagnée de clauses d'occupation ?

#### **INTERVENTION DE M. VERNISSE**

Non.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Donc je vais mettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous revenons avec notre collègue CHAPAVEIRE sur la délibération suivante.

#### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Ce rapport, relatif à la gestion du patrimoine foncier du Site de Serre de la Fare vous est présenté après examen par votre Commission mixte de ce jour.

Par courrier du 23 décembre 2011, le Maire de Chadron souhaite la levée de la clause d'inaliénabilité frappant la majorité des parcelles transférées à la Commune de Chadron le 30 janvier 2008.

La délibération n° 07-19 du Comité Syndical du 4 juillet 2007 portant transfert pour l'euro symbolique de parcelles de l'Etablissement à la Commune de Chadron conditionne ce transfert à « l'engagement de cette dernière de ne pas aliéner ce patrimoine ». Et l'acte de vente signé le 30 janvier 2008 prévoit bien une clause d'inaliénabilité précisant que la Commune de Chadron, acquéreur « ne pourra aliéner les biens objets des présentes sans l'autorisation expresse et écrite de l'Etablissement Public Loire, vendeur ».

La demande de levée de cette clause vise à permettre à la commune d'affecter les recettes des ventes des parcelles demandées au projet de réhabilitation de Colempce. Il peut donc être considéré qu'il s'agit en l'espèce d'un projet de développement local, de nature à justifier une réponse favorable à la demande de la Commune de Chadron.

Vote unanime de la commission, Monsieur le Président.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

C'est la même chose de notre Comité ? Je vous en remercie.

### **19. Gestion du personnel**

Tout d'abord, recrutement de besoins occasionnels, Monsieur BERNARD.

#### **INTERVENTION DE M. BERNARD**

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport, relatif à des recrutements de besoins occasionnels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour. Il s'agit de contrats de 3 mois renouvelables une fois.

Pour ce qui concerne la direction générale des services, le recrutement, d'un agent en tant que besoin occasionnel vise à permettre que soient assurés dans les délais imposés la programmation et le lancement du projet de mise en place de plans de continuité d'activités de collectivités territoriales volontaires du bassin de la Loire et de ses affluents, ainsi que l'appui technique en lien avec les projets de révisions de Plans de Prévention pour Risques au titre de la réduction de la vulnérabilité territoriale au risque inondation.

Pour ce qui concerne la direction du développement et des relations extérieures, le recrutement d'un agent en tant que besoin occasionnel vise à permettre que soient assurées, dans le cadre du déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, un soutien et un renforcement de la

dynamique de réalisation de diagnostics, principalement par le « démarchage » des acteurs économiques.

Pour ce qui concerne la direction de l'eau et de l'exploitation, le recrutement de deux agents en tant que besoins occasionnels vise à contribuer :

- d'une part, à la définition et l'étude d'un ensemble d'actions opérationnelles destinées à réduire la vulnérabilité à l'inondation des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, ainsi qu'à la valorisation des productions et résultats de cette étude ;
- d'autre part, à contribuer à la mise en œuvre de l'action d'appui à la sécurisation des digues des collectivités du bassin de Loire propriétaires ou gestionnaires de digues de protection.

Voilà, Monsieur le Président.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Y a-t-il des remarques, des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais vous demander de vous prononcer. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous en remercie.

Je passe la parole maintenant à notre collègue Monsieur Michel LEROUX.

#### **INTERVENTION DE M. LEROUX**

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport, relatif à la prolongation de la mission d'un agent à temps non complet au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation, vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Par délibération du Comité Syndical du 26 juin 2008, il a été autorisé le recrutement d'un attaché territorial, pour trois ans, à temps non complet (50 % de la durée du temps de travail hebdomadaire), pour assurer le suivi des conventions de fonds de concours de l'Etat relatives au programme de renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire en région Centre, ainsi que le suivi de la convention de mandat 2007-2013 avec la Région Centre sur ces missions.

Au regard de la période de référence des opérations dont il s'agit, il vous est proposé de prolonger la mission de cet agent pour une durée d'un an et 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, avec la même quotité de travail.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Merci cher collègue. Pas de question ? Pas d'opposition ? Même vote ? Je vous remercie. Monsieur CHEVALIER.

#### **INTERVENTION DE M. CHEVALIER**

Oui Président.

Ce rapport, relatif à la nomination d'un agent suite à la réussite d'un concours, vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2007, il a été autorisé le recrutement d'un ingénieur contractuel pour assurer une mission de coordination technique pour la prévention et la réduction du risque inondation sur le Bassin de la Maine. L'agent qui occupe ce poste a réussi les épreuves du concours externe d'ingénieur territorial. Les missions exécutées par cet agent s'inscrivant dans les domaines d'intervention prioritaires de l'Etablissement en matière de prévention et réduction du risque inondation, il vous est proposé d'autoriser la nomination de cet agent au grade d'ingénieur territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Pas d'opposition à la promotion de cet agent territorial ? Je vous en remercie.

Y a-t-il des questions diverses ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLES**

Oui M. le Président. Concernant le hameau de Paraize, est-ce qu'on ira plutôt vers un achat ou le maintien du bail emphytéotique.

#### **INTERVENTION DE M. GERMAIN**

Ce point sera examiné à un prochain bureau.

S'il n'y a pas d'autre question, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Je vous remercie.